96e rapport de gestion et comptes annuels

CP VAL
PK WAL

2017

Sommaire

PAGES

- Organes de la Caisse et expert 2
- Vue d'ensemble de l'exercice 2017 3
- Introduction 4
- Evolution des effectifs et autres statistiques 6
- Bilan au 31 décembre 2017 18
- Compte d'exploitation au 31 décembre 2017 20
- Annexe aux comptes 22
  1. Bases et organisation 22
  2. Membres actifs et pensionnés 24
  3. Nature de l'application du but de la Caisse 25
  4. Principes d'évaluation et de présentation des comptes 26
  5. Couverture des risques 27
  6. Explications relatives aux placements et au résultat net des placements 35
  7. Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation 44
  8. Autorité de surveillance 46
  9. Autres informations relatives à la situation financière 47
  10. Evénements postérieurs à la date du bilan 47
- Rapport de l'expert 48
- Rapport de l'organe de révision 49

Organes de la Caisse et expert

Comité

Représentants des employeurs

Présidence

M. David Théoduloz
Economiste, Veysonnaz

M. Patrick Fournier
Economiste, Sion

M. Pascal Kuchen
Membre direction AXA

M. Franz Michlig
Ancien Chef du service des ressources humaines de l'Etat du Valais, retraité, Ried-Brigue

M. Damien Revaz
Avocat, St-Maurice

Représentants des assurés

Vice-présidence

M. Denis Varrin, Professeur, Miège

M. Roland Crettaz
Chef de la section personnel, administration, finances du service de la mobilité, Ollon

M. Dominique Dubuis
Enseignant en retraite, Savièse

M. Gérald Duc
Enseignant, Sierre

M. Philippe Duc
Chef du Bureau de conduite, Police judiciaire, Chermignon

Gestion

M. Patrice Vernier, directeur
M. Guy Barbey, directeur-adjoint

Organe de révision

PricewaterhouseCoopers SA

Expert agréé

Prevanto SA

Adresse de la Caisse

Rue du Chanoine Berchtold 30, CP 315 – 1951 Sion
Téléphone : 027 606 29 50
Fax : 027 606 29 54
Site internet : www.cpval.ch

Vue d'ensemble de l'exercice 2017

	2017	2016	Variations 2016/2017
Nombre d'assurés actifs	**11504**	11320	+1.6%
Nombre de bénéficiaires de rentes (y.c. enfants)	**5826**	5496	+6.0%
Rapport démographique	**1.97**	2.06	
Cotisations et apports ordinaires	**217'348'900**	213'806'700	+1.6%
Prestations d'entrée	**48'904'000**	41'860'100	+16.8%
Prestations			
– rentes et capitaux	**-212'024'100**	-194'932'200	+8.7%
– de sorties	**-32'666'800**	-31'341'500	+4.2%
– accession à la propriété et divorce	**-9'240'700**	-8'860'100	+4.2%
Frais d'administration et d'expertise	**-2'517'200**	-2'480'600	+1.4%
Cotisations au Fonds de garantie	**-708'600**	-586'200	+20.8%
Résultat net des placements	**330'142'700**	143'756'800	+129.7%
Rendement net de la fortune (charges de placement inclues)	**+8.45%**	+3.78%	
Résultat financier de l'exercice	**339'238'200**	161'223'000	
Augmentation des engagements de prévoyance	**-184'030'400**	-279'069'500	
Dissolution (-)/Constitution (+) réserve fluctuations de valeurs	**+155'000'000**	-88'000'000	
Excédent de charges (-) ou de produits (+)	**+207'900**	-29'846'500	
Pour le calcul du degré de couverture			
Fortune disponible (art. 44 OPP2)	**4'269'986'972**	3'929'167'109	+8.6%
Fortune disponible (art. 72b LPP)	**3'851'986'972**	3'666'167'109	+5.1%
Engagements de prévoyance	**5'185'275'000**	4'999'663'000	+3.7%
			Degré initiaux (LPP 72b)
Degré de couverture global			
– selon art. 44 OPP2	**82.3%**	78.6%	76.7%
– selon art. 72b LPP	**74.2%**	73.3%	71.6%
Degré de couverture des actifs (72a LPP)	**46.9%**	46.1%	45.5%

Introduction

Un résultat financier bien au-delà des espérances de début d'année

L'exercice 2017 a été largement influencé par l'économie mondiale, les taux d'intérêt bas, une reprise d'inflation globale et des valorisations d'actifs assez élevées. Dans ce contexte macroéconomique, géopolitique et financier difficile, CPVAL a enregistré une performance nette de placements de 8,45 %, supérieure à ses attentes et également meilleure que la moyenne réalisée par le marché.

Grâce à ce résultat, tout en tenant compte des contraintes actuarielles et de gestion de la Caisse, les capitaux d'épargne des assurés ont pu profiter d'une rémunération de 3,75 % au terme de l'année 2017. Même avec une légère reprise de l'inflation, ce niveau de rémunération est parfaitement en ligne avec les hypothèses du plan de prévoyance et permet de poursuivre les objectifs fixés.

Une situation financière parfaitement en ligne avec le plan de financement de la Caisse

Malgré cette note très réjouissante, l'organe paritaire a décidé à fin décembre 2017 – dans une perspective à long terme prudentielle et également en tenant compte des recommandations de l'expert en prévoyance – de maintenir le taux technique de la Caisse à 3 % avec une augmentation de la provision pour l'abaisser à 2,5 %. Cela signifie que les engagements liés aux rentes prennent en considération des rendements qui ne sont plus en phase avec les réalités financières. Cette décision n'empêche pas de voir le degré de couverture de la Caisse (rapport entre la fortune de la Caisse et les engagements) repasser la barre des 80 % à la hausse pour passer de 78,6 % à fin 2016 à 82,3 % à fin 2017. Les très bons résultats réalisés ont également permis à la Caisse d'augmenter sa réserve de fluctuation de valeur d'environ CHF 155 mios, ceci dans une optique de renforcement de la sécurité financière de CPVAL. Ajouté à ces bonnes nouvelles, le déficit garanti par l'Etat s'est également réduit d'environ CHF 100 mios. La situation financière de CPVAL reste toujours bien équilibrée et parfaitement en ligne avec le chemin de financement prévu pour les prochaines années à venir. Son cash-flow de prévoyance est toujours excédentaire et ses provisions permettent de faire face à court terme aussi bien à la longévité qu'à l'augmentation de l'espérance de vie.

Prévoyance : un bon exercice avec une approche prudente du futur et des cash-flows positifs

D'un point de vue prévoyance, les cotisations encaissées ont représenté CHF 198 mios (Ponts AVS non inclus) pour 11'504 assurés actifs et les prestations payées ont atteint CHF 212 mios pour 5'826 pensionnés. Le cash-flow de prévoyance (cotisations et apports de libre passage (CHF 266 mios) moins les prestations et les versements de libre passage (CHF 254 mios) reste encore positif (CHF 12 mios) cette année et dépasse les objectifs d'évolution prévus par l'expert.

Du côté des engagements, ceux-ci ont augmenté conformément à nos attentes en 2017 (CHF 184 mios contre CHF 279 mios en 2016). L'augmentation s'explique essentiellement par l'augmentation des engagements des pensionnés et des actifs. Aussi, le degré de couverture de la Caisse s'est fortement accru de 3,8 % pour atteindre 82,3 % contre 78,6 % à fin 2016. Le ratio Engagements des Actifs vs Réserve mathématique des Pensionnés se situe désormais à 48 % contre 52 %. Contre toute attente, la croissance des nouveaux affiliés en 2017 (1,6 %) a dépassé l'objectif fixé de 1,5 %. Le rapport démographique poursuit quant à lui la baisse constatée depuis plusieurs années (de 2,06 à 1,97).

Examen de la prévoyance professionnelle de la fonction publique

Pour ce qui concerne le chantier principal de la Caisse en 2018 (examen de l'ensemble de la prévoyance professionnelle de la fonction publique), le Groupe de travail chargé de présenter des mesures visant à compenser la future baisse des rentes de vieillesse a déposé fin 2017 un rapport au Conseil d'Etat. Une décision de ce dernier devrait permettre courant du 1er semestre 2018 à la Caisse de poursuivre ces travaux. Pour l'instant, ainsi que cela avait été annoncé dans les diverses lettres d'information adressées aux assurés, CPVAL maintiendra les paramètres actuels inchangés en 2018.

Le Comité de la Caisse répète son engagement, ainsi qu'il l'avait déjà exprimé en 2016, qu'un délai suffisant entre la communication et l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions sera respecté. De cette manière, plus particulièrement pour les personnes se trouvant déjà en âge de retraite (dès 58 ans), celles-ci pourront obtenir les renseignements sur leur situation personnelle et prendre leurs dispositions dans le respect des délais de résiliation envers leur employeur.

Il tient à cœur de CPVAL de poursuivre son effort de transparence et d'information. 2018 sera donc encore une année où l'information vis-à-vis de nos assurés sera importante de façon à leur permettre de comprendre les enjeux et les solutions qui seront décidées. Le site de la Caisse informera régulièrement de l'avancement de ces travaux.

L'administration CPVAL

Avec un effectif de 9 personnes représentant 8 unités complètes, CPVAL gère les engagements de 17'000 assurés (CHF 5,4 mias), une fortune de CHF 4,2 mias et un parc immobilier de CHF 304 mios. Cette gestion occasionne un coût annuel par assuré de CHF 145.- (Coût qui se situe clairement en-dessous de la moyenne suisse). Les logiciels utilisés sont PEKA pour la gestion des assurés, Kendox pour l'archivage électronique et BDI pour la gestion de fortune du portefeuille.

Décisions du Comité en 2017

Le Comité de CPVAL s'est réuni à 12 reprises durant l'année. Les principales préoccupations concernaient :

- les problématiques liées à la garantie statique ;
- les problématiques liées au taux de conversion et aux réflexions à mener en lien avec une refonte de la prévoyance professionnelle de la fonction publique ;
- l'approche de la gestion de fortunes de CPVAL dans un contexte de taux d'intérêts négatifs et de faibles rendements ;
- l'optimalisation du système de contrôle interne.

Décisions les plus importantes :
Placement de la fortune et gestion immobilière

- Décision de procéder à une nouvelle analyse de congruence Actifs-Passifs pour déterminer la nouvelle stratégie de placement 2018-2021 et choix de cette dernière ;
- Décision d'acceptation d'un dépassement de la marge tactique minimale pour la classe d'actifs Immobilier Direct ;
- Réorganisation du processus de placement et analyse de la philosophie d'investissement de la Caisse ;
- Implémentation de diverses décisions d'investissements tactiques ;
- Mise en place d'un processus BIM pour optimaliser la gestion technique du parc immobilier de la Caisse et engagement d'un nouveau collaborateur pour 2018 pour assumer ces nouvelles tâches ;
- Premières études (pilotage, architecte, marché locatif, concept seniors et énergétique) pour le terrain Tourbillon au centre de Sion et Mosaïk au centre de Viège ;
- Décisions d'acquisition en copropriété d'un terrain de 18'450 m2 au centre de Monthey avec PRESV et une fondation immobilière, d'un DDP sur un terrain de 6'245 m2 au centre de Sion ;
- Diverses décisions d'organisation interne.

Prévoyance

- Modification du règlement de base suite à l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions fédérales sur le divorce et sur l'affiliation des Conseillers d'Etat nouvellement élus ;
- Approbation des hypothèses démographiques et économiques pour l'établissement du nouveau plan de financement 2017-2021 déposé auprès de l'Autorité de surveillance ;
- Analyse détaillée de la garantie statique accordée aux assurés actifs présents dans la Caisse lors du changement de primauté ;
- Maintien du taux technique à 3 % mais avec constitution complète d'une provision pour baisse à 2,5 % ;
- Décision d'augmenter la RFV de CHF 155 mios à CHF 418 mios au 31.12.2017 ;
- Approbation des comptes et du rapport de gestion 2016 ;
- Décision de rétribuer les capitaux épargne des assurés actifs au 01.01.2018 de 3,75 % pour l'année 2017 et pour les assurés sortant de la Caisse en 2018 à 1 % ;
- Décision de rétribuer les capitaux épargne des comptes de retraite anticipée des assurés actifs de 1 % au 01.01.2018 pour l'année 2017 et de 0 % pour les assurés sortant de la Caisse en 2018 ;
- Décision de non adaptation des rentes pour 2018 ;
- Acceptation du budget administratif pour 2017 ;
- Acceptation du document sur l'intégrité et la loyauté des responsables ainsi que les modifications apportées à la charte d'Ethos pour exercer ses droits d'actionnaire dans l'intérêt de ses assurés ;
- Diverses décisions d'organisation interne.

La Direction

Remerciements

Le Comité et la Direction remercient toutes les personnes qui s'investissent pour CPVAL, autant les membres de ses organes que ses collaborateurs. Elles ont une fois de plus fait la preuve de leur professionnalisme et de leur efficacité dans l'accomplissement des tâches destinées à mettre en œuvre la prévoyance professionnelle dans l'intérêt des employeurs, des personnes assurées et des bénéficiaires de rentes. Nous remercions aussi les employeurs affiliés ainsi que nos partenaires commerciaux et nos fournisseurs pour la qualité de leur collaboration et leur engagement professionnel.

Evolution des effectifs et autres statistiques

Assurés
Le nombre d'assurés actifs a augmenté de près de 1,6 % (2 % en 2016). On dénombre au terme de l'exercice 11504 assurés (+184) pour 11698 rapports de prévoyance (assurés au service de plusieurs employeurs - 11320 assurés et 11515 rapports de prévoyance en 2016).

Courant 2017, 363 assurés ont quitté l'effectif des actifs pour profiter des prestations de retraite (330 en 2016), 17 assurés pour entrer au bénéfice de prestations d'invalidité (11 en 2016) et la caisse a eu à déplorer 10 cas de décès (9 en 2016). Ajouté à cela, la caisse a eu à traiter 665 cas de sortie et (contre 611 en 2016) et a enregistré 1238 nouvelles affiliations (1183 en 2016).

La répartition des assurés dans les diverses catégories demeure, en comparaison des années précédentes, inchangée. Pour rappel les catégories 1 et 4 prévoient un âge ordinaire de retraite fixé à 62 ans, les catégories 2 et 5 un âge ordinaire de retraite de 60 ans. La distinction entre les catégories 1/4 et 2/5 est nécessaire en fonction de systèmes salariaux différents.

Assurés par catégorie (Rapports de prévoyance)

Catégorie	Age de retraite	Nombre		En % de l'effectif	
		2017	2016	2017	2016
1	62 ans	11'010	10'826	94.12%	94.02%
2	60 ans	648	650	5.54%	5.64%
4	62 ans	40	39	0.34%	0.34%
5	60 ans	0	0	0.00%	0.00%
Total		**11'698**	**11'515**	**100,0%**	**100,0 %**

Pyramide des âges des actifs

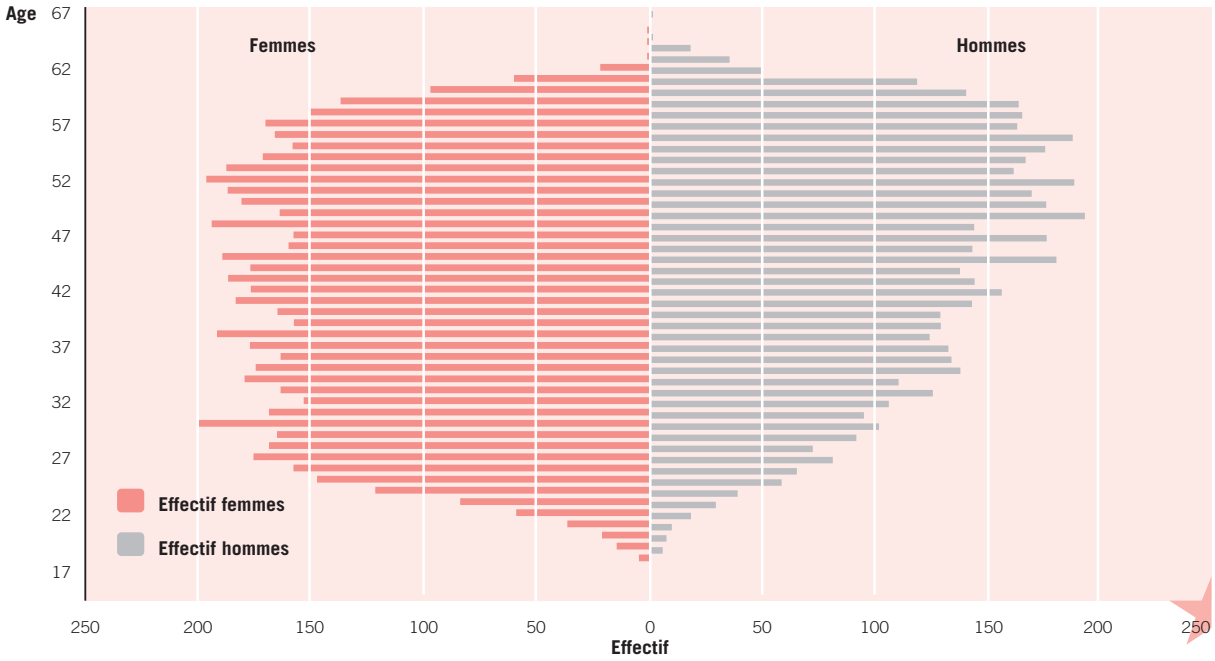

Assurés par classes d'âge

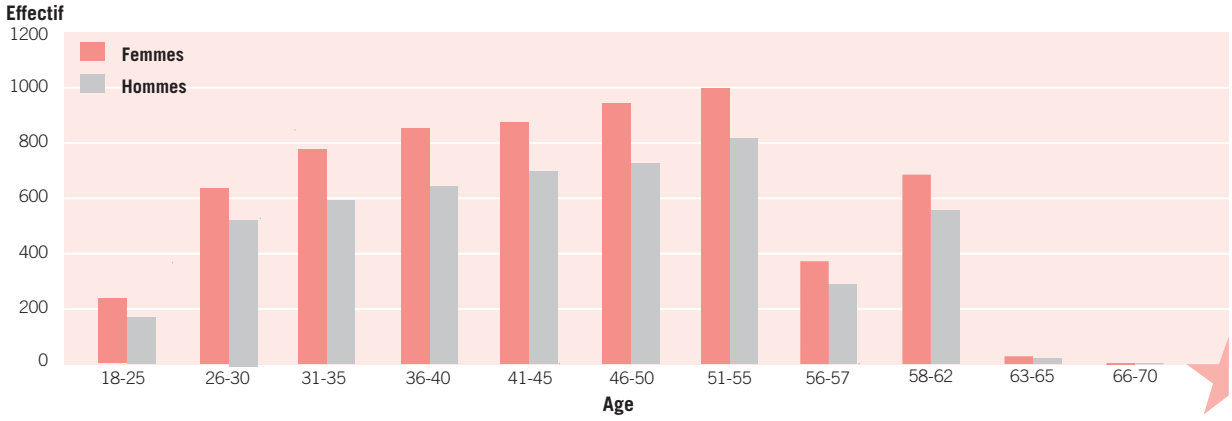

Moyenne d'âge des assurés

	Hommes	Femmes	Moyenne générale
2016	46.2	43.2	44.5
2017	**46.0**	**43.0**	**44.0**

Bénéficiaires de rentes

L'évolution de + 6.0 % du nombre de bénéficiaires de rentes (5.7 % pour 2016) se situe au-delà de la moyenne observée sur les 10 dernières années (4 %) et confirme l'évolution constatée depuis 2015 d'une nouvelle tendance, reflet de la pyramide des âges des assurés actifs. L'effectif global atteint le nombre de 5826 bénéficiaires de rentes, soit 330 de plus que l'année précédente (à fin 2016 on dénotait, toutes formes de rentes confondues, 5496 bénéficiaires).

Le nombre total de bénéficiaires par catégories de rentes figure sous le chiffre 2.2 de l'annexe aux comptes.

Pyramide des âges des pensionnés

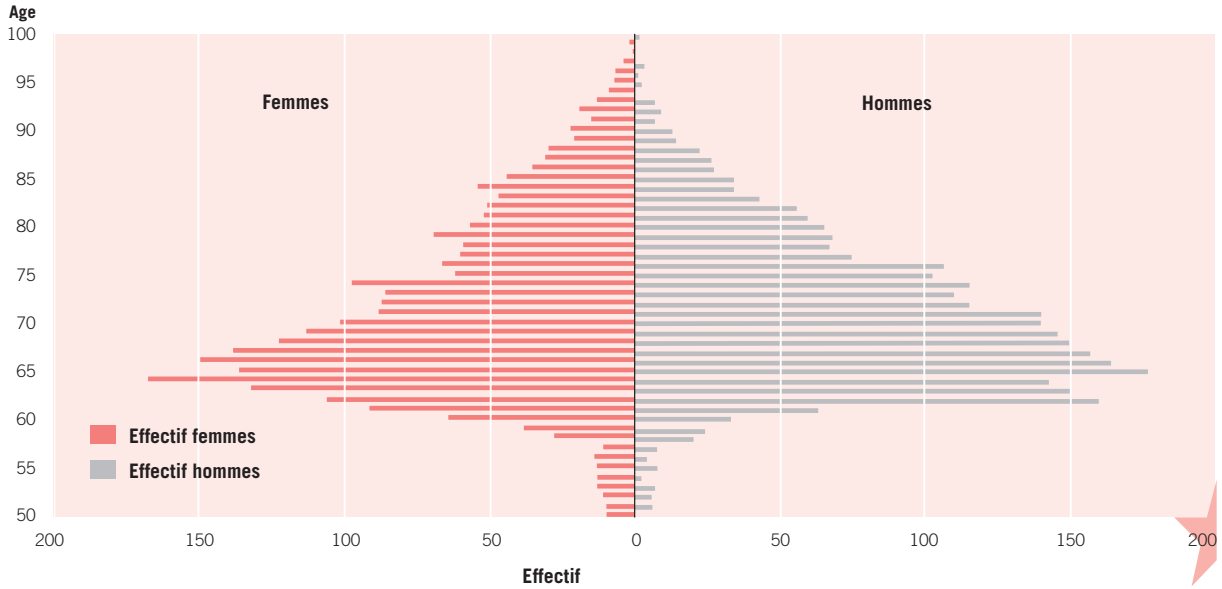

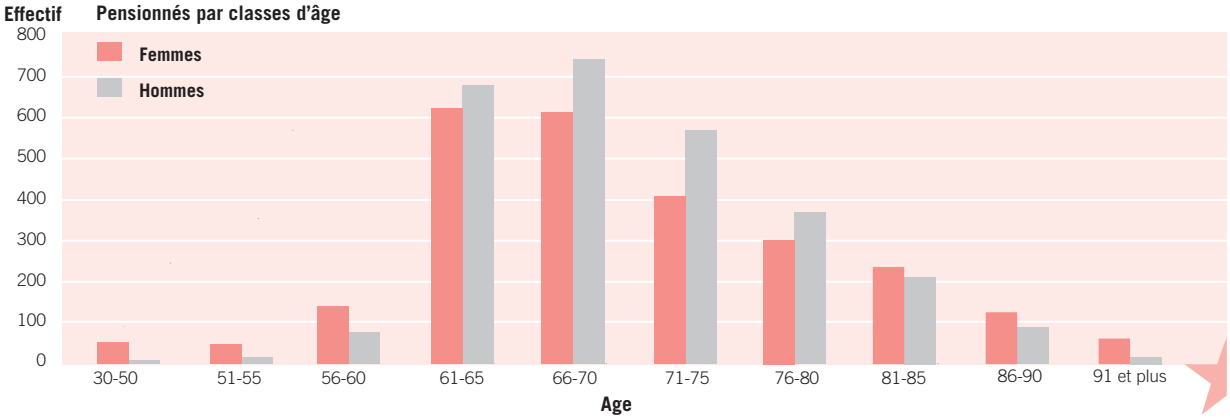

Moyenne d'âge des pensionnés

	Hommes	*Femmes*	*Moyenne générale*
2016	71.02	70.97	71.00
2017	**71.12**	**70.94**	**71.00**

Rapport démographique
Ce facteur indique le nombre d'assurés actifs par rapport aux bénéficiaires de rentes. Outre sa valeur statistique, ce facteur constitue pour la Caisse un élément de pilotage important. Il intervient en effet dans l'équilibre financier dont le maintien postule que les prestations sous forme de rentes soient constamment couvertes par les apports de cotisations.

L'augmentation plus marquée et continue des bénéficiaires de rentes par rapport à la progression des assurés actifs pèse sur l'évolution de cet indicateur dont la tendance baissière se confirme d'année en année.

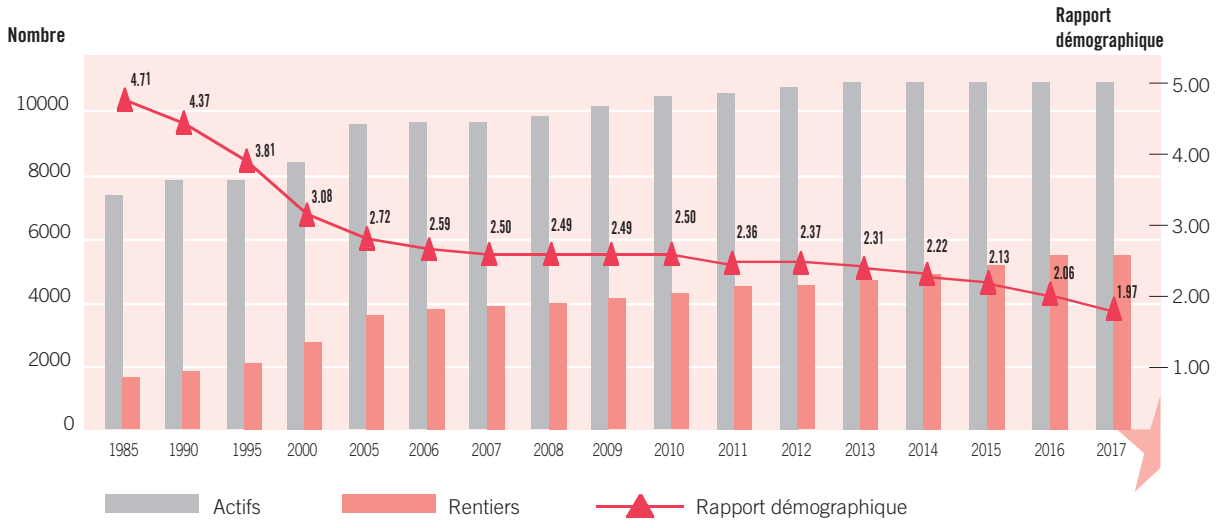

Autres renseignements statistiques	31.12.2017	31.12.2016	+ / - % 2017/2016
Traitements assurés	**776'842'600**	764'745'400	+1.5%
Traitement assuré moyen	**66'408**	66'413	+0.0%
Rentes de retraite projetées	**454'656'600**	444'401'700	+2.3%
Rente de retraite projetée moyenne (H+F)	**39'521**	39'250	+0.69%
Rentes assurées totales	**201'583'416**	189'955'348	+6.1%
Rente assurée moyenne	**34'400**	34'300	+0.2%

En l'absence de renchérissement, les salaires n'ont pas été indexés. La somme des traitements assurés a tout de même évolué à la hausse du fait de l'accroissement et vieillissement de l'effectif.

Profitant d'une rémunération des capitaux épargne de 3 % accordée pour les années 2012 à 2014, de 1 % pour 2015 ; 2 % pour 2016 et 3,75 % pour 2017, la valeur moyenne des rentes de retraite projetées selon un taux d'intérêt futur hypothétique de 3 %, demeure quasiment inchangée

Du côté des bénéficiaires de rentes, la valeur moyenne des rentes servies fait également preuve de stabilité.

Ratios		2017	2016	2015	2014
Fortune :	capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes	**170%**	156%	164%	166%
Fortune :	Prestations de libre passage	**160%**	159%	156%	155%
Fortune :	Engagements	**82.3%**	79.6%	79.8%	80.0%
Cotisations :	Rentes	**100%**	104%	108%	109%

Hypothèses liées au plan de financement
Les données figurant ci-après mettent en relation les valeurs des principales hypothèses liées à l'introduction du plan en primauté des cotisations au 1er janvier 2012 avec les valeurs effectives enregistrées dès cette même date.

EVOLUTION DE L'EFFECTIF DES ASSURÉS ACTIFS

Hypothèse	1,5% jusqu'en 2016, 1% au-delà	
Données effectives	***Annuel***	***Moyenne***
2012	2.59%	2.59%
2013	1.87%	2.22%
2014	-1.00%	1.69%
2015	1.50%	1.64%
2016	2.00%	1.70%
2017	1.60%	1.69%

NOUVELLES AFFILIATIONS

Hypothèses	Age = 34 ans	Salaire assuré = 47'000	PLP apportée = 40'000
Données effectives	***Age***	***Salaire assuré***	***PLP apportée***
2012	34.5	47'314	31'070
2013	35.2	45'492	33'587
2014	33.8	46'160	23'590
2015	35.5	45'315	54'403
2016	34.7	44'034	57'915
2017	33.4	44'684	58'910

ADAPTATION DES SALAIRES AU RENCHÉRISSEMENT (INDEXATION)

Hypothèse (dès 2012)	Inflation = 1%		Adaptation salariale = 1%	Adaptation salariale cumulée selon modèle = 1%
Données effectives (*)	***Inflation***	***Inflation Cumulée***	***Indexation des salaires***	
Au 31.12.2012	-0.4%	-0.4%	0.0%	1.00%
Au 31.12.2013	0.0%	-0.4%	0.0%	2.01%
Au 31.12.2014	-0.3%	-0.7%	0.0%	3.03%
Au 31.12.2015	-1.3%	-2.0%	0.0%	4.06%
Au 31.12.2016	0.0%	-2.0%	0.0%	5.10%
Au 31.12.2017	0.8%	-1.2%	0.0%	6.15%

(*) Indice suisse des prix à la consommation, base 2010=100, référence indice fin 2011 = 99.3%

INTÉRÊTS SUR LE CAPITAL ÉPARGNE DES ASSURÉS ACTIFS

Hypothèse	Intérêt annuel = 3% Dès 2017 = 2,5%	
Données effectives	***Annuel***	***Intérêts pour année suivante (*)***
2012	3.00%	1.5%
2013	3.00%	1.75%
2014	3.00%	1.75%
2015	1.00%	1.25%
2016	2.00%	1.00%
2017	3.75%	1.00%

(*) Intérêt appliqué en cas de sortie et de retraite. En conformité à la jurisprudence fédérale, dès 2016, le taux d'intérêt appliqué pour les situations de retraite et sortie au 31 décembre de l'année en cours correspond à l'intérêt attribué pour l'année en cours.

INTÉRÊTS SUR LE CAPITAL ÉPARGNE DE RETRAITE ANTICIPÉE DES ASSURÉS ACTIFS

Données effectives	Annuel	Intérêts pour année suivante (*)
2012	1.5%	0.0%
2013	1.5%	0.0%
2014	1.75%	0.0%
2015	0.0%	0.0%
2016	0.0%	0.0%
2017	1.0%	0.0%

(*) Intérêt appliqué en cas de sortie et de retraite.

RENDEMENT DE LA FORTUNE

Hypothèse	Annuel 4% Dès 2017 : 3.25%	

Données effectives	Annuel	En moyenne
2012	6.63%	6.63%
2013	6.51%	6.57%
2014	5.84%	6.32%
2015	1.81%	5.17%
2016	3.78%	4.90%
2017	8.45%	5.48%

ADAPTATION DES RENTES AU RENCHÉRISSEMENT (INDEXATION)

Hypothèse (dès 2012)	Adaptation = 0%			
Données effectives (*)	Renchérissement	Cumulé dès 2006	Cumulé dès 2012	Adaptation des rentes
Au 31.12.2006	+0.6%	+0.6%		0.0%
Au 31.12.2007	+2.0%	+2.6%		0.0%
Au 31.12.2008	+0.7%	+3.3%		0.0%
Au 31.12.2009	+0.3%	+3.6%		0.0%
Au 31.12.2010	+0.5%	+4.1%		0.0%
Au 31.12.2011	-0.7%	+3.4%		0.0%
Au 31.12.2012	-0.4%	+2.3%	-0.4%	0.0%
Au 31.12.2013	0.0%	+2.3%	-0.4%	Allocation unique 2.66%
Au 31.12.2014	-0.3%	+2.0%	-0.1%	0.0%
Au 31.12.2015	-1.3%	+0.7%	-2.0%	0.0%
Au 31.12.2016	0.0%	+0.7%	-2.0%	0.0%
Au 31.12.2017	**0.8%**	**+1.5%**	**-1.2%**	**0.0%**

(*) Indice suisse des prix à la consommation, base 2010=100

Selon l'article 36 LIEP entré en vigueur au 1.1.2007 et applicable pour une durée de 5 ans, tenant compte d'un renchérissement annuel de moins de 2 % et sur la durée inférieur à 6 %, les rentes n'ont pas été indexées. Dès 2012, l'adaptation des rentes au renchérissement relève de la seule compétence de l'organe paritaire qui doit en priorité tenir compte des capacités financières de la Caisse. En décembre 2014, une allocation unique de 2.66 % de la rente annuelle a été allouée. Au vu de l'évolution du renchérissement aucune indexation des rentes n'a eu lieu depuis.

D'autres explications liées au plan de financement figurent au chiffre 5.9 de l'annexe.

L'année 2017

Banque Cantonale du Valais
www.bcvs.ch

L'année 2017 s'est terminée sur un lot de bonnes surprises économiques soutenant de façon marquée les marchés boursiers. Dopée par des mesures de relance monétaires toujours bien présentes, la croissance de l'économie mondiale a en effet dépassé les attentes, sans crainte inflationniste. Devant les Etats-Unis, la zone Euro a particulièrement brillé au niveau des surprises économiques, conduisant à la disparition des craintes déflationnistes et même à une amélioration marquée de l'emploi. L'alignement parfait de ces facteurs économiques a même permis d'occulter quasiment quelques déconvenues politiques, comme les velléités d'indépendance de la Catalogne et les tensions entre la Corée du Nord et les Etats-Unis. En 2017, les indices boursiers ont ainsi battu record sur record, sans corrections majeures, supérieures à 5%.

Tout au long de l'année, les taux d'intérêt sont restés bas. Les banques centrales ont en effet poursuivi leur politique monétaire accommodante. La hausse des indices boursiers et de l'immobilier a dynamisé le patrimoine des investisseurs, sur fond d'amélioration du marché de l'emploi, soutenant la confiance des consommateurs. L'aversion au risque a ainsi diminué malgré des éléments structurels négatifs toujours présents, tels que l'endettement élevé ou le vieillissement de la population.

Année particulière pour les actions...

En 2017, les actions se sont imposées sans restriction dans les portefeuilles. Après un certain pessimisme sur l'avenir du projet européen, peu après le « Brexit », l'issue heureuse des élections françaises a déclenché un rebond marqué des bourses et de l'Euro. Actuellement, les risques résiduels restent dans ce domaine essentiellement politiques : sensibilité pro-européenne du futur gouvernement allemand et problématiques de politique intérieure en Espagne et en Italie.

Performances des marchés financiers

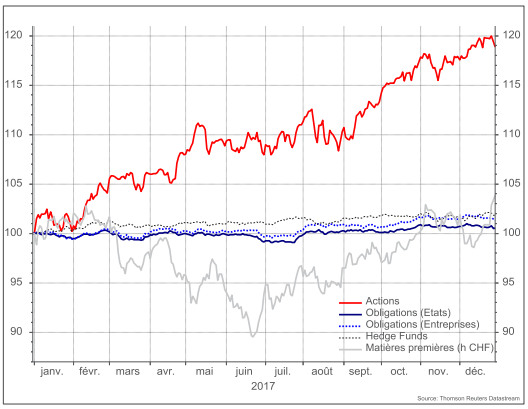

.... et des taux d'intérêt qui demeurent bas

Malgré certaines tentatives de rebond, les rendements obligataires terminent l'année sur des niveaux finalement assez proches de leur point initial. En dehors des titres à haut rendement, qui une fois encore ont généré des performances intéressantes, cette classe d'actif, censée stabiliser les portefeuilles, comprend actuellement des risques de plus en plus élevés. Une future hausse des taux d'intérêt, voire un écartement des primes de crédit, sont susceptibles de générer des pertes de cours non couvertes par des rendements faciaux quasi nuls, en fonction des devises. Il y a lieu, à ce titre également, de mettre en évidence l'augmentation marquée cette année des coûts de couverture des risques monétaires contre franc suisse, déterminés par les différentiels croissants de taux d'intérêt.

Une croissance stable

Après un début d'année en demi-teinte, la croissance américaine a sensiblement accéléré avant l'été, grâce à la consommation des ménages et aux investissements des entreprises. Les difficultés du président Donald Trump à mettre en œuvre les mesures de relance fiscale et budgétaire, annoncées pendant sa campagne, et les ouragans qui ont touché le Sud-est des Etats-Unis, n'ont pas remis en cause la croissance. Cette stabilité, conjuguée à une baisse marquée du chômage, a incité la Fed à remonter à trois reprises son taux de référence.

La zone Euro a brillé en 2017, en dépassant clairement les prévisions de croissances (2.3% environ contre 1.5% attendus). La bonne marche de l'économie, profitant de la croissance mondiale, la baisse du chômage et l'absence de tensions inflationnistes – tout comme la disparition de celles déflationnistes - ont permis à la Banque Centrale Européenne (BCE) de maintenir sa politique de relance, tout en annonçant de prochains changements très graduels.

Pour l'économie helvétique, malgré l'embellie de la croissance mondiale et le rythme soutenu de celle de la zone Euro, la progression du PIB reste limitée. La consommation des ménages semble se stabiliser. Les indicateurs conjoncturels demeurent à des niveaux élevés et laissent percevoir une accélération de la croissance, inférieure toutefois à celle de la zone Euro.

En Chine, le ralentissement attendu ne s'est pas produit. L'économie s'est montrée suffisamment solide pour supporter les mesures prises par le gouvernement pour limiter la surchauffe immobilière et les risques liés au crédit. Finalement, même au Japon la situation s'est améliorée soutenue par la demande globale et par la progression du marché de l'emploi.

Perspectives

Banque Cantonale du Valais
www.bcvs.ch

Pour les marchés financiers, l'environnement 2018 pourrait être un peu moins parfait que celui 2017. Sur le plan économique en revanche, les signaux restent positifs. Bon nombre des risques, encore présents il y a un an, ont disparu. La croissance mondiale devrait continuer à un rythme d'environ 3.5% et les politiques monétaires se diriger très graduellement vers la normalisation. Les principales économies de la planète devraient poursuivre leur marche en avant pendant la première partie de l'année au moins, avec un rattrapage pour la zone Euro.

La bonne santé économique et une amélioration du marché de l'emploi pourraient générer une légère augmentation de l'inflation. Dans ce scénario, les banques centrales reviendront peu à peu à une politique monétaire plus traditionnelle, conduisant, aux Etats-Unis notamment, à un relèvement graduel des taux. Des tensions pourraient alors apparaître sur le marché des changes, vu les décalages dans l'avancée des différents cycles économiques. Une augmentation de la volatilité des principales devises pourrait ainsi se matérialiser.

Poursuite de la reprise mondiale

Dans la zone Euro, la bonne tenue de l'économie mondiale devrait permettre à l'activité économique d'atteindre 2.1% en 2018, après avoir dépassé déjà les 2% en 2017. La BCE devrait graduellement réduire voire stopper son 'Quantitative Easing' (QE) au-delà de septembre 2018. Une absence de progrès sur le « Brexit », d'ici la fin du premier semestre 2018, augmenterait la probabilité d'une issue sans accord.

Après une croissance du produit intérieur brut de la Suisse limitée en 2017, celle-ci pourrait se rapprocher également des 2 % en 2018, portée par les exportations et la baisse relative de la force du franc suisse.

Aux Etats-Unis, après neuf années de progression, le cycle d'expansion n'est pas encore terminé. La croissance devrait, comme en 2017, atteindre ou légèrement dépasser 2%. Les indicateurs avancés restent élevés, à l'instar de la confiance des ménages au plus haut depuis quinze ans. Le taux de croissance des bénéfices des entreprises atteint toutefois déjà un sommet. La progression des salaires sera déterminante cette année, avec une inconnue de plus en plus concrète au niveau de l'inflation. La réforme fiscale américaine, qui devrait être mise en place au début 2018, stimulera encore les profits des sociétés et l'activité économique dans son ensemble.

En Chine et dans les marchés émergents globalement la croissance devrait rester solide en 2018 à environ 5 %. Le climat des affaires est serein dans les principales économies. Les grandes inconnues demeurent l'ampleur d'un éventuel ralentissement chinois et une accentuation des politiques protectionnistes.

Evolution du marché des actions

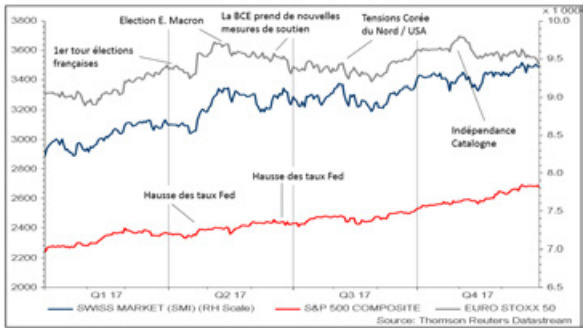

Marchés boursiers plus volatils

Si en 2017 les actions se sont imposées sans restriction dans les portefeuilles, durant les prochains trimestres, elles seront toujours à privilégier. Avec des évaluations élevées, les marchés se montreront néanmoins plus sensibles aux nouvelles économiques. La volatilité des bourses sera plus importante, impliquant davantage d'agilité de la part des investisseurs pour saisir des opportunités lors de corrections. Les fondamentaux demeurent bien orientés : taux bas, politique monétaire accommodante et croissance maîtrisée. La progression des bénéfices devrait également se poursuivre, à un rythme légèrement inférieur, justifiant la hausse des indices.

Les obligations se montreront par contre peu attrayantes. Les rendements bas seront encore pénalisés par toute hausse des taux. Les premières velléités de rebond devraient en effet s'observer peu à peu, même au-delà des Etats-Unis.

La gestion de l'allocation des portefeuilles sera ainsi plus délicate en 2018. Il s'agira néanmoins de profiter au premier semestre du moins, d'une tendance de fond positive sur les actions en particulier, entrecoupée probablement par des corrections qui devraient néanmoins rester temporaires. Avec des évolutions moins linéaires, la gestion du risque reprendra tout son sens en 2018.

Sion, le 31 décembre 2017
BCVs Asset Management

Performance des principaux marchés en actions en 2017 en monnaie locale

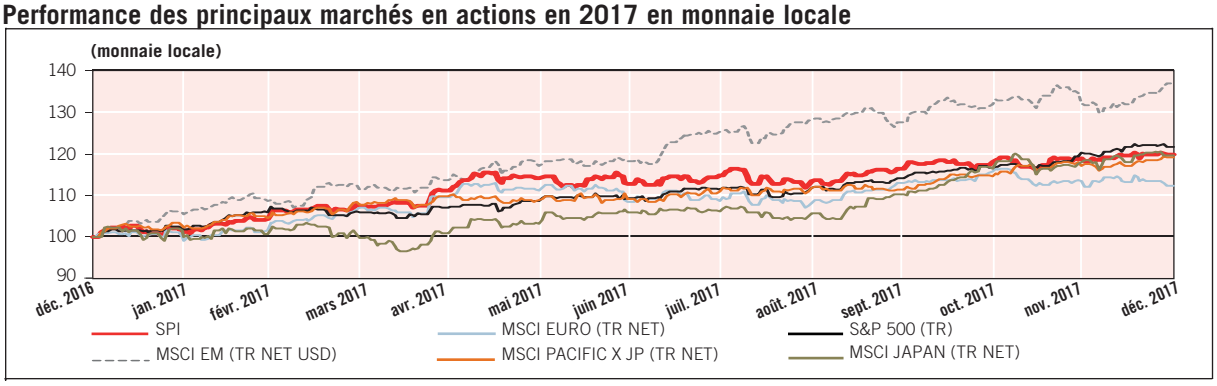

Evolution des rendements des principaux marchés obligataires en 2017

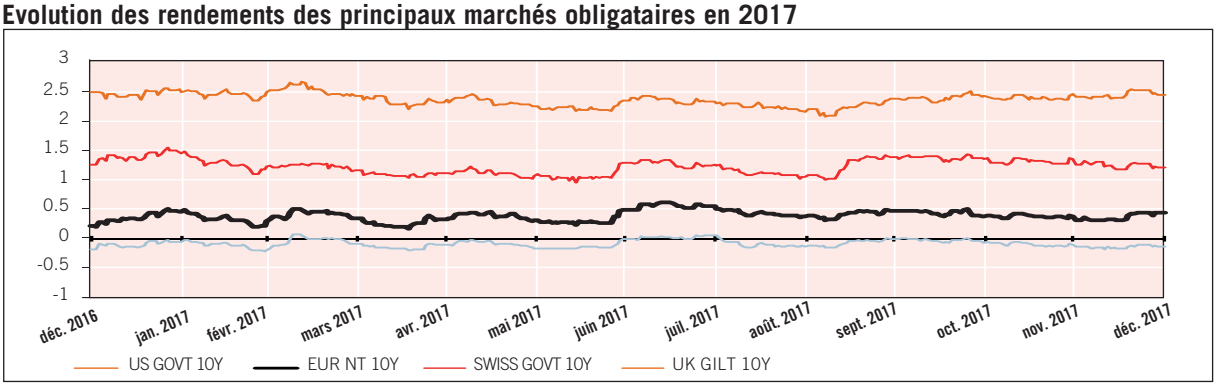

Performance des principales devises en 2017

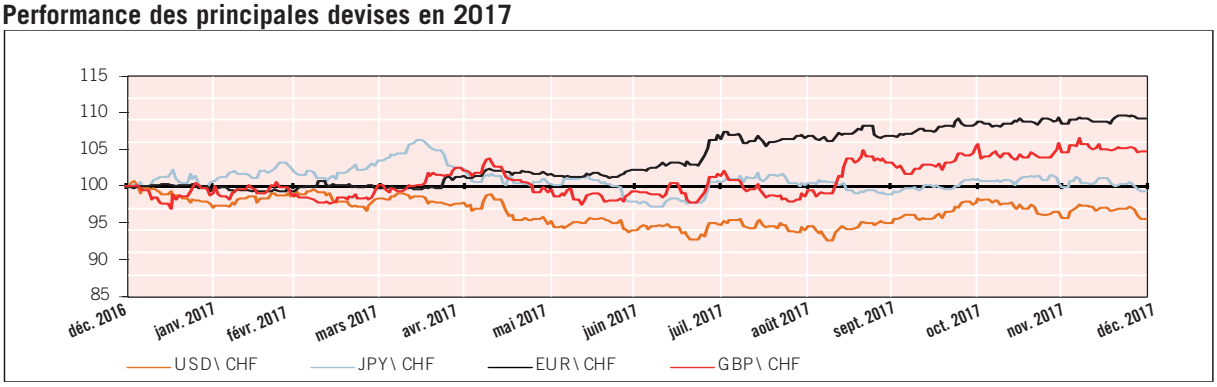

COMMENTAIRES DE PLACEMENT PAR CLASSES D'ACTIFS

Liquidités

Les résultats de cette classe d'actifs ont été fortement impactés d'une part par deux protections contre la baisse de l'Euro et du USD contre CHF et d'autre part par les intérêts négatifs pratiqués par les banques sur nos comptes CHF. Les assurances mises en place ont coûté sur l'ensemble de l'année CHF 10,9 mios, coût qui a été largement compensé par notre exposition en monnaies étrangères. Quant au montant payé à titre d'intérêts négatifs suite aux décisions de la BNS, il s'est élevé à CHF 933'000.- Ces deux constats expliquent le résultat final de -4,27 % réalisé sur cette classe d'actifs.

Obligations CHF

Les obligations en CHF surperforment leur indice de référence de 1,96 % et affichent une performance absolue positive de 2,06 %. La bonne reprise de la thématique du fonds JSS Insurance Bond (+14,58 %) a fortement contribué à ce résultat. De plus, dans un contexte de légère remontée des

taux d'intérêt, la duration plus faible du portefeuille de CPVAL (environ 4 ans vs 8 ans pour l'indice) a également permis ce résultat. En effet, les taux de la Confédération à 10 ans sont passés de -0,22 % en début d'année à -0,15 % à fin décembre.
Pour rappel, on avait pu constater ce même effet lors de l'année 2013 qui avait connu une remontée des taux d'intérêt impliquant directement une évolution négative des obligations suisses. Dans un contexte économique avec de faibles taux d'intérêt, il reste préférable d'adopter un positionnement prudent (avec des durations plus faibles), car les opportunités qui seraient manquées en cas de baisse des taux d'intérêt restent moins attractives que les risques en cas de remontée de ces derniers.

Obligations en monnaies étrangères
Le consolidé des obligations internationales présente une surperformance (5,49 % vs 3,07 %). Le positionnement plus large du portefeuille de la CPVAL par rapport à l'indice de référence lui a permis de mieux profiter du contexte de marché. De plus, le positionnement rendement / risque du portefeuille est meilleur que celui de l'indice, avec un risque mieux maîtrisé. Les fonds investissant en Euro ont également pu pleinement profiter du renforcement de l'EUR par rapport au CHF.
Il convient de relever que sur un historique de plus long terme, la performance annualisée sur les six dernières années de cette classe d'actif se monte à 2,63 % vs 0,75 % pour son indice de référence, avec de plus une volatilité avérée plus faible (5,23 % vs 7,36 % pour l'indice de référence, soit une diminution de près de 30 % du risque).

Obligations convertibles
Cette classe d'actif présente une surperformance de près de 5 % par rapport à son indice sur l'année avec une performance absolue de 10,08 %. Le portefeuille a subi quelques modifications au cours du premier trimestre de l'année avec la sortie de deux fonds (MFM et UBAM) et l'ajout de deux nouveaux placements (UBS et Mirabaud). Le renforcement de l'EUR par rapport au CHF sur l'année explique aussi en partie cette surperformance.

Prêt à l'employeur
Le prêt à l'employeur a rapporté 3 % en 2017, soit environ 5,45 % de moins que le reste du portefeuille global de la Caisse. Il représente au 31 décembre 18,5 % de la fortune de la Caisse. Son rôle reste toutefois très important dans l'approche globale de la gestion de CPVAL étant donné sa vocation stabilisatrice en termes de risque/rendement.

Actions suisses
Cette classe d'actif surperforme son indice de référence depuis le début de l'année (+2,88 %) dans un contexte de forte hausse. Les petites et moyennes capitalisations suisses ont maintenu leur intérêt de la part des investisseurs et ont affiché des résultats supérieurs au marché suisse dans sa globalité (+29,73 % vs +19,92 %). De plus, les actions suisses locales, principalement composées d'actions de la BCV et du BVZ, réalisent une bonne performance cette année.

Actions étrangères
De manière générale, les actions étrangères surperforment leur benchmark de 1,57 % et affichent une performance absolue de plus de 20 %. Les actions européennes enregistrent une bonne année et le marché a été soutenu par le résultat de l'élection française et par la politique toujours accommodante de la BCE ainsi que par le renforcement de l'EUR par rapport au CHF. Le Japon, après quelques hésitations liées aux tensions avec la Corée du Nord, a terminé l'année sur une forte progression, notamment suite à la dépréciation du YEN versus l'USD.
Aux États-Unis, le rapprochement du Président Trump et des élus Démocrates au Congrès a permis plusieurs avancées, notamment un accord sur un relèvement du plafond de la dette jusqu'en décembre. Dans ce contexte, les annonces de baisses d'impôts des ménages et des entreprises, présentées comme une réforme fiscale de grande ampleur par l'administration Trump, sont apparues crédibles aux yeux des investisseurs.
Il est à noter que cette classe d'actif a subi un grand nombre de changements au cours du premier trimestre avec la sortie de 10 placements en portefeuille et l'ajout de 2 nouveaux.

Investissements alternatifs
La classe d'actif enregistre une légère sous-performance de 0,27 %, mais une performance positive de +2,80 %. Elle a été reconstruite au cours de l'année 2015 et présente une diversification sur différents types d'investissements tels que des hedge funds, de la microfinance, de l'infrastructure ainsi que certains produits obligataires (dette subordonnée, dette sénior ou encore dans des obligations perpétuelles).
Les fonds de hedge funds ont connu un début d'année difficile, notamment le fonds Kedge qui a été pénalisé par un gérant actif sur le secteur de l'énergie. À noter également que ces derniers, tout comme la microfinance, sont impactés par le coût de la couverture de change. Il convient également

de relever encore la présence de trois side pockets ou fonds en liquidation qui enregistrent des performances fortement négatives depuis le début de l'année, mais qui ne peuvent pas être comparées à un indice de référence, globalement diversifié. De plus, les montants encore investis représentent une très faible part de la fortune totale (environ 0,01 %). À noter également que deux side-pockets ont été remboursées au cours du dernier trimestre de l'année.

Hypothèques
Cette classe d'actif présente une surperformance par rapport à son indice de référence (1,81 % vs 1,00 %). Courant 2017, deux dossiers Hypotheka ont été remboursés. Globalement, l'affaire Hypotheka a évolué de manière positive au cours de l'année. À présent, tous les dossiers font l'objet d'une convention avec les débiteurs.

Immobilier direct
Cette classe d'actif a réalisé une très bonne performance en 2017 (4,08 %), certes inférieure à celle de 2016, mais avec l'acquisition de nouveaux terrains pour plus de CHF 24 mios dont la rémunération est encore nulle. Ce résultat a essentiellement été obtenu grâce aux mesures de gestion efficaces mises en place et axées sur du long terme. CPVAL a également poursuivi son effort de recherche d'objets intéressants, ceci afin d'augmenter son exposition dans le portefeuille global de la Caisse et de ramener son poids à l'intérieur des marges tactiques définies par la Caisse.

Immobilier suisse fondation
Cette classe d'actif présente une légère surperformance par rapport à son indice de référence de 0,17 % (5,62 % contre 5,45 %).

Immobilier suisse fonds
Le consolidé de cette classe d'actif présente une sous-performance de 2,24 % malgré une performance absolue de plus de 5,5 %. Les agios des fonds immobiliers ont connu de forts mouvements en cours d'année, mais terminent cependant l'année proche de leur niveau de fin 2016 (28,3 % vs 27,5 % en début d'année).
De manière générale, le portefeuille de CPVAL présente un profil de risque plus défensif par rapport à son indice tout en ayant pu de par le passé profiter du potentiel du marché. En effet, sur un historique de 60 mois, le portefeuille affiche une performance annualisée supérieure (6,07 % vs 5,10 %) pour un risque moindre (6,13 % vs 8,49 %) par rapport à son indice de référence.

Immobilier étranger
La classe d'actif présente une performance absolue depuis le début de l'année de 11,37 %. La principale raison des écarts de performance des différentes positions de CPVAL s'explique par les différentes expositions géographiques ainsi que par le type d'exposition (fonds, fondations, actions, infrastructure).

Matières premières
La classe d'actif enregistre une surperformance par rapport à son indice de référence de 6,35 % avec de plus une performance positive de près de 7 %. La remontée de l'or (ainsi que des autres métaux) est un des éléments expliquant ce résultat. Le pétrole a connu un début d'année mitigé, malgré l'entente entre les pays membres de l'OPEP ainsi que de la Russie visant à réduire l'offre sur le marché. En effet, les États-Unis ont pour leur part relancé vigoureusement la production de pétrole et pétrole de schiste.
Dans ce contexte, la surpondération sur les métaux et la sous-pondération sur les énergies a permis au portefeuille de la CPVAL d'être moins impacté que son indice qui affiche une performance de 0,56 %.

Global
Globalement, les gestionnaires ont eu un impact relatif positif de 1,09 % sur la fortune totale de CPVAL. Le positionnement tactique / stratégique a quant à lui eu un impact négatif, estimé à 0,33 %. Il en découle une surperformance globale de 0,76 % pour une performance globale de 8,45 %.

Performances comparatives par classes d'actifs au 31.12.2017

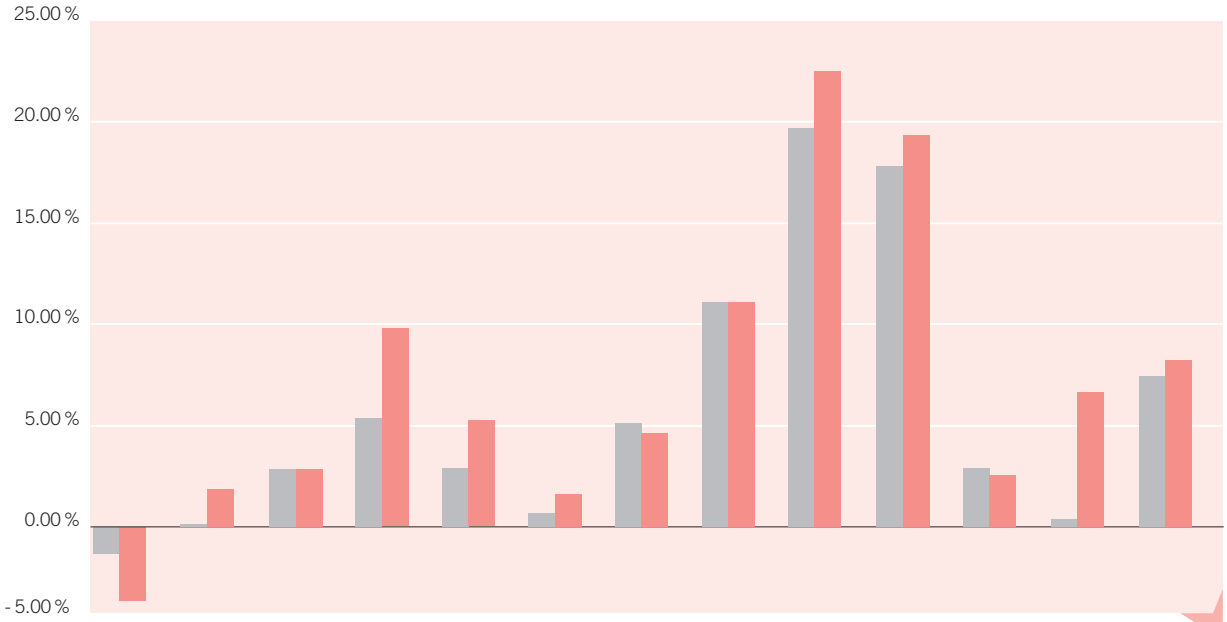

	Liquidités	Obligations suisses	Prêt Employeur	Oblig conv.	Obligations en ME	Hypo-thèques	Immobilier suisse	Immobilier étranger	Actions suisses	Actions Monde	Alternatifs	Matières premières	Total
Indice	-0.88%	0.10%	3.00%	5.58%	3.07%	1.00%	5.38%	11.37%	19.92%	18.00%	3.07%	0.56%	7.69%
Portefeuille	-4.27%	2.06%	3.00%	10.08%	5.49%	1.81%	4.87%	11.37%	22.80%	19.57%	2.80%	6.90%	8.45%

Performances comparatives de 2006 à 2017

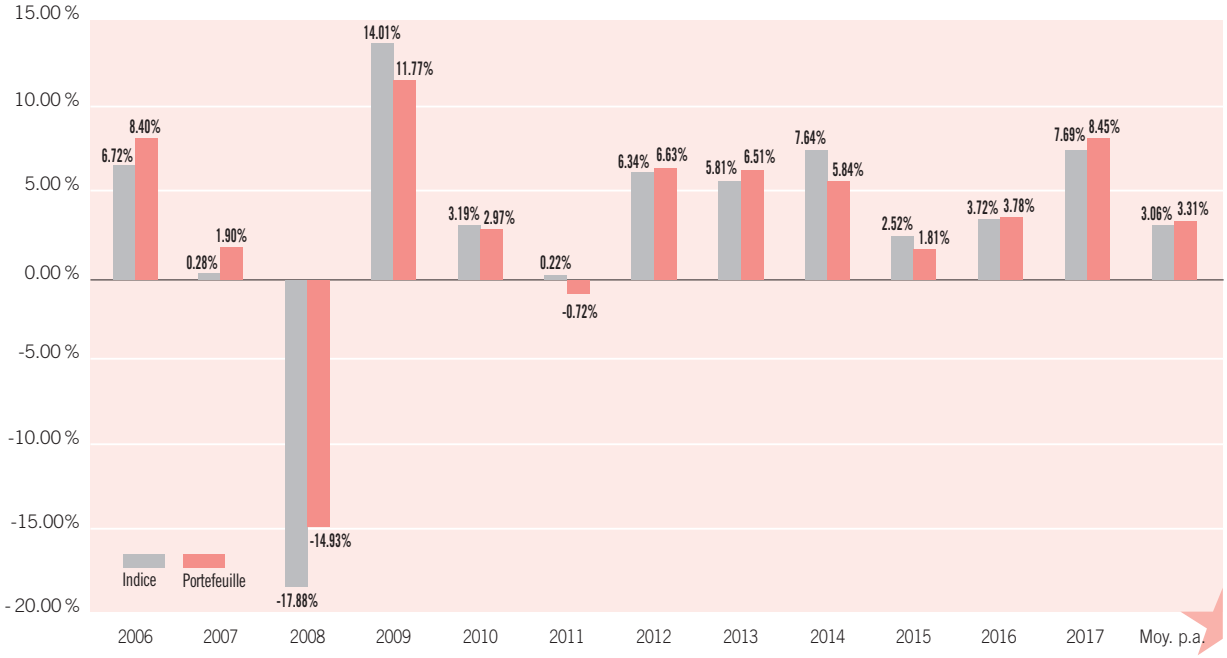

Bilan au 31 décembre 2017

		31.12.2017	31.12.2016
ACTIF	annexe	CHF	CHF
Placements	**6.4**	**4'282'265'499.39**	**3'942'543'813.68**
Liquidités		240'211'005.22	313'614'048.75
Créances à court terme	7.1	21'051'596.87	16'278'706.87
Prêt à l'Etat du Valais		791'030'300.00	805'178'250.00
Obligations et autres créances de débiteurs suisses		271'571'995.56	252'306'780.28
Obligations de débiteurs étrangers		363'590'126.76	328'120'543.63
Actions de sociétés suisses		651'020'153.52	534'902'090.94
Actions de sociétés étrangères		701'301'652.77	601'321'245.09
Immeubles et fonds immobiliers suisses		685'557'141.27	631'892'765.31
Fonds immobiliers étrangers		214'705'987.97	180'162'698.72
Placements non-traditionnels		197'269'776.63	137'239'456.65
Prêts hypothécaires		16'776'553.60	23'799'754.55
Matières premières		128'179'209.22	117'727'472.89
Compte de régularisation actif	**7.1**	**1'946'663.25**	**3'055'387.26**
TOTAL DE L'ACTIF		**4'284'212'162.64**	**3'945'599'200.94**

		31.12.2017	31.12.2016
PASSIF	annexe	CHF	CHF
Dettes		**10'038'546.73**	**12'555'047.86**
Prestations de libre passage et rentes		8'861'868.35	11'280'400.76
Autres dettes	7.2	1'176'678.38	1'274'647.10
Compte de régularisation passif	**7.3**	**4'186'642.96**	**3'877'044.01**
Provisions non techniques		**0.00**	**0.00**
Capitaux de prévoyance et provisions techniques		**5'185'275'000.00**	**4'999'663'000.00**
Capital de prévoyance des assurés actifs		2'339'276'000.00	2'292'205'000.00
Capital de prévoyance des rentiers		2'534'794'000.00	2'401'574'000.00
Provisions techniques	5.7	311'205'000.00	305'884'000.00
Part en répartition autorisée	**5.8**	**-1'333'288'027.05**	**-1'333'495'890.93**
Réserve de fluctuation de valeurs	**6.3**	**418'000'000.00**	**263'000'000.00**
TOTAL DU PASSIF		**4'284'212'162.64**	**3'945'599'200.94**

Compte d'exploitation au 31 décembre 2017

	annexe	2017 CHF	2016 CHF
Cotisations, apports ordinaires et autres		**217'348'947.31**	**213'806'742.80**
Cotisations des salariés		77'058'718.00	75'977'073.25
Cotisations de l'employeur		118'128'216.40	116'690'156.45
Cotisations complémentaires de l'employeur	7.4	13'195'959.30	12'609'130.60
Primes uniques et rachats	7.4	8'966'053.61	8'530'382.50
Prestations d'entrée		**48'903'985.10**	**41'860'052.38**
Apports de libre passage		45'301'456.25	37'702'887.03
Remboursement de versements anticipés pour la propriété du logement / divorce		3'602'528.85	4'157'165.35
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée		**266'252'932.41**	**255'666'795.18**
Prestations réglementaires		**-212'024'106.55**	**-194'932'185.35**
Rentes de vieillesse	7.5	-151'856'599.60	-142'951'351.25
Rentes de survivants		-20'099'176.60	-19'369'611.00
Rentes d'invalidité		-5'197'476.55	-5'464'795.65
Autres prestations réglementaires	7.6	-18'126'573.60	-16'809'000.45
Prestations en capital à la retraite ou au décès		-16'744'280.20	-10'337'427.00
Prestations réglementaires		**0.00**	**0.00**
Prestations de sortie		**-41'907'471.27**	**-40'201'578.02**
Prestations de libre passage en cas de sortie		-32'666'816.67	-31'341'453.77
Versements anticipés pour la propriété du logement / divorce	7.7	-9'240'654.60	-8'860'124.25
Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés		**-253'931'577.82**	**-235'133'763.37**
Dissolution (+) / Constitution (-) de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de contributions	**7.8**	**-184'030'373.70**	**-279'069'459.95**
Constitution de capitaux de prévoyance des assurés actifs		33'550'475.75	12'865'586.85
Constitution de capitaux de prévoyance des rentiers		-133'088'210.55	-136'570'000.00
Constitution/Dissolution de provisions pour vieillissement de l'effectif	5.7	-14'593'000.00	67'880'000.00
Constitution/Dissolution de provision garanties changement primauté	5.7	5'764'000.00	7'668'000.00
Constitution/Dissolution de provision changement taux technique		1'098'000.00	-184'108'000.00
Constitution/Dissolution de provision maintien du taux de conversion		2'410'000.00	-3'813'000.00
Constitution/Dissolution de provisions pour indexation rentes		0.00	0.00
Rémunération du capital épargne		-79'171'638.90	-42'992'046.80

	annexe	2017 CHF	2016 CHF
Charges d'assurance		**-708'568.10**	**-586'232.05**
Cotisations au fonds de garantie	5.3	-708'568.10	-586'232.05
Résultat net de l'activité d'assurance		**-172'417'587.21**	**-259'122'660.19**
Résultat net des placements	**6.7**	**330'142'659.82**	**143'756'796.97**
Liquidités et intérêts sur prestations de libre passage		-10'364'493.83	16'668.69
Obligations et autres créances de débiteurs suisses		33'534'137.35	29'366'193.95
Obligations de débiteurs étrangers		22'039'632.73	16'528'857.96
Actions de sociétés suisses		122'335'795.75	4'452'947.20
Actions de sociétés étrangères		102'472'871.96	45'183'576.26
Immeubles et fonds immobiliers suisses		36'756'604.26	34'756'322.90
Fonds immobiliers étrangers		24'701'598.22	11'414'284.49
Placements non-traditionnels		6'926'583.85	2'842'115.22
Créances en titres hypothécaires		443'732.60	559'429.36
Matières premières		9'570'645.98	15'829'834.31
Frais d'administration de la fortune	6.9	-19'280'469.84	-17'888'111.22
Rétrocessions de commissions sur produits de placements	6.9	1'006'020.79	694'677.85
Dissolution / Constitution de provisions non techniques		**0.00**	**0.00**
Autres Produits		**0.00**	**0.00**
Frais d'administration	**7.9**	**-2'517'208.73**	**-2'480'625.98**
Coûts de l'administration générale		-2'204'730.23	-2'291'629.98
Frais de marketing et de publicité		0.00	0.00
Frais de courtage		0.00	0.00
Organe de révision et expert en prévoyance professionnelle		-287'118.00	-191'322.00
Emoluments de l'autorité de surveillance		-25'360.50	2'326.00
Excédent des produits (+) / charges (-) avant constitution de la réserve de fluctuation de valeurs		**155'207'863.88**	**-117'846'489.20**
Constitution (-) / Dissolution (+) de la réserve de fluctuation de valeurs		**-155'000'000.00**	**88'000'000.00**
Excédent des produits (+) / charges (-)		**207'863.88**	**-29'846'489.20**

Annexe aux comptes

1. Bases et organisation

1.1 Forme juridique et but

CPVAL est une institution indépendante de droit public avec personnalité juridique. Son but consiste à mettre en œuvre et gérer, dans le cadre de la LPP et de la LIEP, la prévoyance professionnelle du personnel de la fonction publique cantonale, du personnel enseignant de l'enseignement primaire, secondaire et professionnel ainsi que du personnel des institutions affiliées.

1.2 Enregistrement LPP et fonds de garantie

La Caisse est inscrite au Registre de la prévoyance professionnelle auprès de l'Autorité de surveillance de Suisse Occidentale, en application de l'article 48 LPP. Comme elle est soumise à la LPP ainsi qu'à la LFLP (loi fédérale sur le libre passage), elle est également affiliée au fonds national de garantie auquel elle verse une cotisation annuelle. Son affiliation porte le numéro VS 005.

1.3 Indication des actes et des règlements

Le cadre des activités de la Caisse est fixé dans les lois et règlements suivants :

- Lois et ordonnances sur la prévoyance professionnelle (LPP, LFLP)
- Loi régissant les institutions étatiques de prévoyance du 12 octobre 2006 (LIEP), modifiée le 15.09.2011
- Règlement de base du 25 janvier 2012 et avenant No 1 (modifications du 22.01. ; du 26.04 et du 22.11.2017)
- Règlement d'application des garanties du 29 février 2012
- Règlement d'organisation du 24 février 2010, modifié en 2016
- Règlement de l'assemblée des délégués du 22 juin 2011
- Règlement de placement du 1er janvier 2010, remplacé par la version du 22 octobre 2014 dont l'entrée en vigueur a été fixée au 01.01.2015
- Règlement immobilier du 23 novembre 2011 modifié en 2012
- Règlement des indemnités des membres du comité du 24 février 2010, modifié en 2014
- Règlement sur les passifs de nature actuarielle du 17 décembre 2014, modifié en 2016
- Règlement de direction du 23 décembre 2009, modifié en 2016 et en 2017
- Règlement de signatures du 23 décembre 2009
- Règlement relatif à la liquidation partielle de la Caisse du 19 décembre 2012
- Règlement SCI (système de contrôle interne) du 23 janvier 2013
- Règlement de financement et d'utilisation du résultat annuel du 22.10.2014

1.4 Organes/Droit à la signature

Les organes de la Caisse sont :

- le Comité, organe de gestion paritaire, dont les membres sont élus pour quatre ans,
- l'assemblée des délégués composée de 150 membres élus par les associations de personnel et de retraités pour une durée de quatre ans,
- la direction,
- l'organe de révision.

La Caisse est engagée par la signature collective à deux du président ou du vice-président et du directeur ou du directeur adjoint.

Composition du Comité

Le Comité paritaire se compose de dix membres. Les cinq membres représentant les assurés ont été élus par l'assemblée des délégués du 19 juin 2013 pour la période 2014 - 2017. Les cinq représentants de l'employeur ont été nommés pour la même période par décision du Conseil d'Etat.

Représentants des assurés	**Représentants des employeurs**
Roland Crettaz	Patrick Fournier
Dominique Dubuis	Pascal Kuchen (dès 01.01.2017)
Gérald Duc	Franz Michlig
Philippe Duc	Damien Revaz
Denis Varrin	David Théoduloz

1.5 Gérance

La gérance de la Caisse est confiée à une équipe de dix personnes sous la direction de Messieurs Patrice Vernier, directeur et Guy Barbey, directeur adjoint. Le groupe a pour mission d'administrer les affaires courantes de la Caisse et d'exécuter les décisions du Comité ainsi que des commissions de placement et des immeubles.

Le directeur et le directeur adjoint assistent avec voix consultative aux séances du Comité, des Commissions ainsi qu'à l'assemblée des délégués. Sauf dispositions contraires ils participent d'office aux commissions ad hoc mises en place par le Comité.

1.6 Expert, organe de révision, conseillers et autorité de surveillance

Expert en prévoyance professionnelle
La Caisse a désigné Prevanto SA à Pully, en qualité d'expert agréé au sens des articles 52d et e LPP. Elle est représentée par Madame Michèle Mottu Stella, expert en prévoyance professionnelle.

Organe de révision
En conformité avec les dispositions fédérales, il relève de la compétence du Comité de la Caisse de désigner un organe de révision. Par décision du 25.09.2013, la société PricewaterhouseCoopers SA s'est vue attribuer dès 2013 le mandat de vérification de la gestion, de la comptabilité et du placement de la fortune au sens des articles 52b et c LPP. Mandat qui a été renouvelé en 2016 pour une durée de trois ans.

Conseillers - Médecins-conseil :
Dr méd. Stéphane Berclaz – Sierre,
Dr méd. Pierre-Marie Dufour – Sion,
Dr méd. Pierre Féraud – Sion,
Dr med. Claudius Heimgartner – Viège,
Dr méd. Anne-Sophie Jordan Greco – Sierre,
Dr méd. Sandrine Kubli – Monthey,
Dr méd. François Kuntschen – Monthey,
Dr med. Stefan Loretan – Brigue,
Dr méd. Georges Perraudin – Martigny.

Consultants financiers :
Coninco SA, Vevey, par MM. O. Ferrari et A. Koehli pour l'analyse des placements, les recommandations trimestrielles et les synthèses de performance.

Conseiller financier de la Commission de placement : M. Benoît Piette, Banque Safra Sarasin Genève.

Autorité de surveillance
Depuis le 1er janvier 2012, la Caisse est placée sous la surveillance de l'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale, dont le siège est à Lausanne.

1.7 Institutions affiliées et nombre d'assurés par institution

Nombre d'assurés à fin	*2017*	*2016*
Addiction Valais	90	87
La Castalie	305	290
APEA – Autorité de protection	6	1
ASA-Valais	6	6
Asile des aveugles	1	1
Association valaisanne d'entraide psychiatrique (AVEP)	4	4
Caisse cantonale valaisanne de compensation	152	151
Caisse publique cantonale valaisanne de chômage	46	48
Centre de Compétences Financières SA	10	8
Chablais Région	1	0
CimArk SA	38	30
Cité Printemps	46	47
Divers	12	12
Divers Communes	147	150
Divers cycles d'orientation	68	64
Ecole cantonale d'Art du Valais (ECAV)	55	57
Eméra	196	181
Fond. Valaisanne de Probation	4	4
Fondation de l'Académie de Musique Tibor Varga	0	1
FOVAHM	222	212
Haute Ecole de Musique	5	5
HES-SO	628	608
Internatsstiftung Kollegium	29	28
Insieme	285	291
Institut Don Bosco	22	23
Institut Ste-Agnès	16	13
Institut St-Raphaël	66	68
Interprofession des fruits et des légumes	3	1
Kinderdorf St-Antonius	42	38
La Chaloupe	11	7
La Fontanelle	22	17
Association entreprises Valais Excellence	3	4
Office cantonal AI	163	161
OPRA	29	28
Orif	97	96
Pro Senectute Valais	35	33
Promotion Santé Valais	77	64
Rero	19	19
Réseau de coopération et promotion économique du VS Romand	3	8
Satom SA	74	78
Schlosshotel Leuk	9	9
Service d'action éducative en milieux ouvert (AEMO)	8	5
Universitäre Fernstudien Schweiz	136	120
Valais / Wallis Promotion	35	32
Au total	*3226*	*3110*

La rubrique « divers » rassemble les personnes assurées à titre individuel et collaborateurs d'associations liées par une convention d'assurance.

Le Comité peut affilier à la Caisse, moyennant une convention, le personnel d'autres institutions publiques ou semi-publiques. Au 1er janvier 2012, suite aux modifications réglementaires, une nouvelle convention a été contractée avec chaque institution affiliée. En outre, des conventions d'assurances ont également été conclues avec les communes ou organisations scolaires qui rémunèrent directement les enseignants pour des heures éparses liées à l'enseignement ou à la direction d'école.

Courant 2017 seule l'association « *Chablais Région » a fait l'objet d'une nouvelle affiliation à la caisse.

2. Membres actifs et pensionnés

2.1 Assurés actifs (rapports de prévoyance)

	2017	2016	2015	2014	2013
Situation au 1er janvier	**11515**	**11293**	**11118**	**11227**	**11016**
+ admissions	1238	1183	1121	893	1072
- démissions	665	611	655	729	582
- retraites complètes	363	330	260	256	252
- invalides	17	11	23	10	16
- décès	10	9	8	7	11
Situation au 31.12	**11698**	**11515**	**11293**	**11118**	**11227**

Les mouvements de l'effectif répertoriés ci-dessus se réfèrent aux rapports de prévoyance. Un assuré pouvant disposer de plusieurs rapports de prévoyance. Le nombre d'assurés cité en page 3 donne une indication sur le nombre de personnes assurées, raison pour laquelle le nombre total en fin de période diffère du total figurant ci-dessus.

2.2 Bénéficiaires de rentes

Catégories de rentes	2017	2016	2015	2014	2013
Retraite	4464	4197	3938	3767	3582
Invalidité	220	217	217	210	205
Conjoint	832	788	783	748	743
Enfants	310	294	310	306	285
Total	**5826**	**5496**	**5248**	**5031**	**4815**

Les données figurant ci-dessus sont établies tenant compte des types de rentes des bénéficiaires. A titre d'exemple, le bénéficiaire d'une rente de conjoint et d'une rente d'invalidité sera considéré dans chaque catégorie de manière distincte.

A noter que suite aux modifications des dispositions fédérales en matière de partage de la prévoyance par suite de divorce entrées en vigueur au 01.01.2017, 4 conjoints divorcés se sont vus reconnaître par les tribunaux le droit à une rente viagère. Ces dernières sont comptabilisées au nombre des rentes de conjoint.

3. Nature de l'application du but de la Caisse

3.1 Modifications du plan de prévoyance

Le système appliqué par CPVAL depuis le 1er janvier 2012 est un système en primauté des cotisations. Ce plan vise à obtenir, un niveau de prestations de retraite semblable à l'ancien plan en primauté des prestations, soit environ 59,2 % du dernier traitement assuré. Les prestations risques sont définies en un % fixe du traitement assuré.

La loi cantonale régissant les institutions étatiques de prévoyance prévoit en outre des dispositions transitoires destinées à renforcer les prestations de retraites de certaines catégories d'assurés menacés par une baisse potentielle des prestations de retraite futures. Le coût total de ces mesures (CHF 129'363'000) a été financé en intégralité par les employeurs affiliés à la caisse.

Capitalisation

Au 1er janvier 2007 une première capitalisation pour un montant total de 605 millions de francs a été consentie par l'Etat du Valais. Une deuxième phase de capitalisation a eu lieu lors de la fusion de la CRPE avec la CPPEV au 1er janvier 2010 à hauteur de 310 millions de francs. Enfin, au 1er janvier 2012, un troisième montant de capitalisation de 450 millions de francs a permis d'améliorer encore le degré de couverture.

3.2 Explication du plan de prévoyance

La Caisse a pour but d'assurer ses bénéficiaires contre les conséquences économiques de l'invalidité, de la retraite et du décès.

L'assurance contre les risques de décès et d'invalidité déploie ses effets dès le 1er janvier qui suit le 17e anniversaire de l'assuré. L'assurance s'étend également à la retraite (assurance complète) au 1er janvier qui suit le 21e anniversaire. La retraite ordinaire est fixée à l'âge de 62 ans pour les catégories 1 et 4 et à 60 ans pour les catégories 2 et 5.

Le régime de prévoyance est fondé depuis le 1er janvier 2012 sur la primauté des cotisations pour les prestations de retraite. Les prestations de risque sont définies en un pourcentage fixe du salaire assuré. La prestation en cas d'invalidité correspond à 60 % du salaire assuré, la rente de conjoint à 36 % et les rentes d'enfants à 12 % du salaire assuré. La rente d'enfant de retraité correspond à 15 % de la rente de retraite.

Les bonifications de vieillesse ont été déterminées de telle sorte que tenant compte des hypothèses retenues en matière d'évolution du salaire et de l'intérêt à créditer sur le capital épargne, la rente à l'âge ordinaire de retraite atteigne près de 60 % du salaire assuré.

En sus de la rente de retraite, l'assuré reçoit, lors de sa prise de retraite, une rente-pont AVS correspondant au maximum par année à la valeur de la rente AVS maximale (Fr. 28'200.- dès 2015). Cette rente-pont est versée jusqu'à l'âge AVS. Elle est donc temporaire et remboursable à la Caisse à raison de 50 % par l'employeur et 50 % par l'assuré. Le remboursement de l'assuré s'effectue par une réduction viagère sur la rente de retraite.

3.3 Financement

Les taux de cotisation varient selon la catégorie à laquelle l'assuré appartient. Les taux sont fixés en pourcent du traitement cotisant qui se définit comme suit : traitement AVS (sans 13ème) diminué d'un facteur de coordination de 15 %.

Taux de cotisation selon les catégories d'assurés en pourcent du traitement cotisant :

	Catégorie 1 retraite 62 ans	Catégorie 2 retraite 60 ans	Catégorie 4 retraite 62 ans	Catégorie 5 retraite 60 ans
Employeur	5.2% - 27.2%	7.3% - 27.3%	4.2% - 24.2%	5.9% - 25.9%
Assuré(e)	9.8%	10.8%	8.8%	9.6%
Cotisation totale	**15% - 37%**	**18.1% - 38.1%**	**13% - 33%**	**15.5% - 35.5%**

La cotisation de l'assuré est constante au sein de la même catégorie pour toutes les classes d'âge jusqu'à l'âge ordinaire de retraite. Elle inclut une cotisation supplémentaire (pour la couverture des risques décès et invalidité, cotisations au fonds de garantie et autres frais) de 1,3 %. La cotisation supplémentaire à la charge de l'employeur se monte à 1,7 %. Pour l'employeur, les cotisations d'épargne sont définies selon l'âge de l'assuré et ceci de manière distincte pour chaque catégorie. La cotisation épargne est donc dépendante de l'âge de l'assuré et progresse jusqu'à l'année où l'assuré atteint l'âge terme ordinaire de retraite.

Cotisation d'assainissement
En sus des cotisations ci-dessus, les institutions affiliées, dont les engagements de prévoyance de leur personnel ne sont pas couverts à 100 %, s'acquittent d'une cotisation supplémentaire de 1,5 % du traitement cotisant au titre de contribution d'assainissement.

Cotisation de renforcement
Introduite suite à la modification de la LIEP du 15 septembre 2011, le nouvel article 10bis prévoit une cotisation de 0,4 % du traitement assuré dont le but est exclusivement l'amélioration du degré de couverture initial. Sont soumis à cette cotisation l'Etat du Valais, ainsi que les institutions affiliées dont les engagements de prévoyance de leur personnel ne sont pas couverts à 100 pour cent.

Autres sources de financement
Les autres sources de financement sont :
- les prestations de libre passage transférées à la Caisse et les achats
- la participation des employeurs au financement du pont-AVS
- le financement, sur une base volontaire, de la retraite anticipée
- les revenus de la fortune.

Dérogation pour les Caisses en capitalisation partielle et garantie des prestations
Selon l'article 72c LPP, la garantie de l'Etat porte sur le découvert de la Caisse.

4. Principes d'évaluation et de présentation des comptes

4.1 Confirmation sur la présentation des comptes selon Swiss GAAP RPC 26*
En application de l'article 47 OPP2, les comptes de CPVAL sont présentés en conformité avec la dernière version des recommandations comptables Swiss GAAP RPC 26.

** Swiss Generally Accepted Accounting Principles – Recommandation relative à la présentation des comptes No 26*

4.2 Principes comptables et d'évaluation

Liquidités et créances à court terme
La quasi-totalité des liquidités bancaires est en franc suisse. Les créances en monnaies étrangères sont converties en francs suisses au cours des devises du dernier jour ouvrable de l'année issu des relevés bancaires.

Obligations, prêt à l'Etat du Valais et autres créances de débiteurs suisses et étrangers
Les obligations cotées de même que les placements collectifs en obligations suisses sont évalués à la valeur boursière du dernier jour ouvrable de l'année. Les obligations non cotées figurent au bilan à leur valeur d'acquisition diminuée des pertes de valeur connues.

Les obligations en monnaies étrangères de même que les placements collectifs en obligations en monnaies étrangères sont évalués à la valeur boursière et convertis en francs suisses au cours des devises du dernier jour ouvrable de l'année.

Actions de sociétés suisses et étrangères
Les actions cotées sont évaluées à la valeur boursière du dernier jour ouvrable de l'année. Les placements collectifs en actions figurent au bilan à la valeur boursière et au cours des devises du dernier jour ouvrable de l'année.

Prêts hypothécaires
Les prêts hypothécaires sont évalués à la valeur boursière du dernier jour ouvrable de l'année.

Placements immobiliers en Suisse et à l'étranger
Les immeubles sont évalués à leur valeur de rendement. Les valeurs locatives théoriques durables au 31 décembre sont capitalisées à un taux qui prend en compte, par objet, les éléments suivants :
- taux d'intérêt de base (taux déterminé par l'expert immobilier de la Caisse aux conditions du marché) plus supplément pour macro/micro-localisation
- frais d'exploitation
- frais d'entretien
- frais d'administration
- rénovation
- risques de loyer
- marge d'assainissement

L'évaluation est réactualisée au moins tous les cinq ans. Le parc immobilier a fait l'objet d'une nouvelle évaluation en 2015. Les immeubles en construction sont évalués au coût de construction.

Les copropriétés ordinaires sont évaluées selon la méthode DCF (« Discounted Cashflow »).

Les placements collectifs immobiliers figurent au bilan à la valeur boursière et au cours des devises du dernier jour ouvrable de l'année.

Placements non-traditionnels et Matières premières
Les placements non-traditionnels et en Matières premières sont évalués à la valeur boursière du dernier jour ouvrable de l'année et convertis en francs suisses au cours des devises du dernier jour ouvrable de l'année.

4.3 Modification des principes comptables d'évaluation et de présentation des comptes
Par rapport à l'exercice 2016, les principes comptables d'évaluation et de présentation des comptes n'ont subi aucun changement. L'annexe tient compte des dernières exigences des normes Swiss GAAP RPC 26 remaniées en 2013 et entrées en vigueur le 1er janvier 2014.

5. Couverture des risques

5.1 Nature de la couverture des risques, réassurance
La Caisse est entièrement autonome. Elle ne réassure aucun risque.

5.2 Evolution des engagements de prévoyance pour les assurés actifs et invalides (en milliers de CHF)

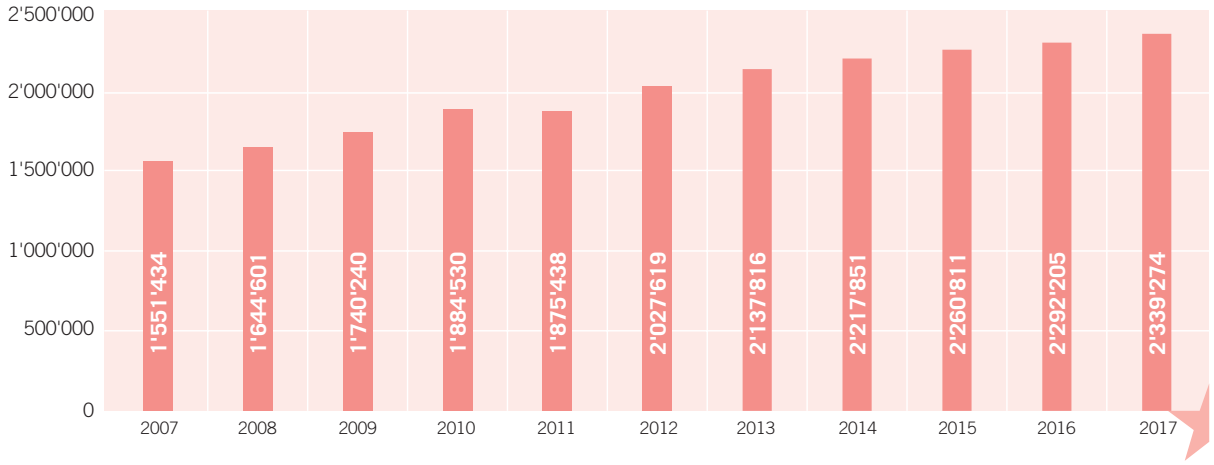

Evolution des engagements pour les assurés actifs et invalides

	2017	2016
Début de l'exercice	**2'292'205'000**	2'260'811'000
Fin de l'exercice	**2'339'276'000**	2'292'205'000
Evolution	**+47'071'000**	+31'394'000
Soit en pourcent	**+2.05%**	+1.38%

Selon décision du Comité de la Caisse, un intérêt de 3,75 % a été attribué sur les comptes épargnes. Les avoirs du compte de retraite anticipée ont été rémunérés à hauteur de 1 % (charge d'intérêts globale pour l'année 2017 de 79,2 millions ; 43 millions en 2016 pour une attribution de 2 %).

EVOLUTION DU CAPITAL ÉPARGNE POUR LES ASSURÉS ACTIFS ET INVALIDES

	2017	2016
Capital épargne au 1er janvier	**2'292'203'554.31**	**2'260'780'140.84**
Bonifications d'épargne	173'489'171'75	171'145'168.65
Allocation des garanties	5'717'484.10	7'592'562.75
Solde des apports/retraits annuels	53'893'851.75	44'967'868.72
Intérêts sur capital au 1.1 et apports/retraits	79'171'638.90	42'992'046.80
Démissions, retraites, invalidité et décès	-265'200'487.48	-235'274'233.45
Capital épargne au 31 décembre	**2'339'275'213.33**	**2'292'203'554.31**
Dont capital de retraite anticipée	7'338'325.75	6'477'849.55
Dont capital épargne pour invalides (règlement 2012)	21'354'510.69	19'181'746.04

5.3 Total des avoirs de vieillesse selon la LPP

Loi sur la prévoyance professionnelle

La Caisse a rempli toutes les obligations légales concernant la gestion des comptes individuels de vieillesse et de prestations de libre passage, conformément aux articles 11 à 16 de l'OPP2. L'évolution de l'avoir de vieillesse des assurés se présente comme suit :

Avoirs de vieillesse selon la LPP (comptes témoins)

en CHF	2017	2016
ASSURÉS ACTIFS		
Avoirs de vieillesse au 1er janvier	**906'277'989.04**	894'470'562.18
Bonifications de l'année	**68'658'174.55**	68'486'707.50
Libres passages LPP encaissés	**18'246'638.12**	15'000'191.86
Intérêts sur avoirs et libres passages	**8'782'979.80**	10'926'524.30
Démissions, invalidité, décès	**-93'308'880.10**	-82'605'996.80
Avoir de vieillesse au 31 décembre	**908'656'901.41**	906'277'989.04
Somme des salaires coordonnés	**530'031'907.80**	522'535'820.15
ASSURÉS INVALIDES		
Avoir des assurés invalides	**20'694'518.6**	20'814'215.90
Dont selon règlement 2012	**9'098'515.55**	**7'910'664.90**

Conformément à l'article 12 OPP2, les avoirs de vieillesse ont été crédités, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2017, d'un intérêt de 1,0 % (2 % pour la période du 01.01.2009 au 31.12.2011, 1,5 % du 1.1.2012 au 31.12.2013, du 01.01.2014 au 31.12.2015 intérêt de 1,75 %, 1.25 % pour 2016).

Fonds de garantie LPP

Les contributions obligatoires de la Caisse au fonds de garantie ont représenté les montants suivants :

	Taux	2017	Taux	2016
contribution aux subsides pour structure d'âge défavorable (1)	0.1 %	**530'032.00**	0.08%	418'028.55
contribution pour insolvabilité du paiement des prestations légales et réglementaires (2)	0.005%	**212'799.05**	0.005%	205'237.80
Total		**742'831.05**		623'266.35
Droit aux subsides		**-23'416.45**		-30'869.35
Montant net dû		**719'414.60**		592'397.00

(1) en % des salaires coordonnés pro rata temporis

(2) en % des prestations de sortie réglementaires de tous les assurés actifs et du décuple du montant des rentes

La différence de CHF 10'846.50 avec le montant figurant au compte d'exploitation (708'568.10) correspond au versement de subsides pour l'année 2016.

5.4 Evolution du capital de prévoyance pour les retraités (en milliers de CHF)

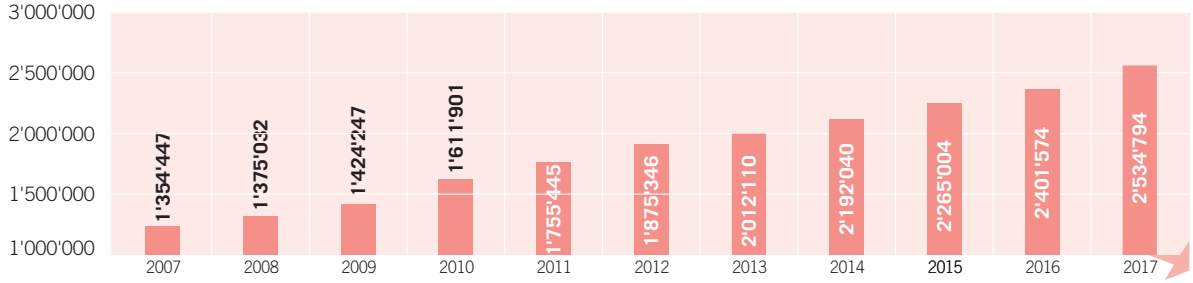

Bases techniques : à fin 2009 : EVK / PRASA 2000, 4,5%
à fin 2011 : VZ2005, 4,0%
à fin 2012 : VZ2005, 3,5%
à fin 2013 : VZ2010, 3,5%
à fin 2015 : VZ2010, 3,0%
à fin 2017 : VZ2015, 3,0%

Evolution du capital de prévoyance pour les retraités	2017	2016
Début de l'exercice	**2'401'574'000**	2'265'004'000
Fin de l'exercice	**2'534'794'000**	2'401'574'000
Augmentation	**+133'220'000**	+136'570'000
Soit en pourcent	**+5.55%**	+6.02%

Tenant compte des différentes modifications des bases techniques sur les 10 dernières années, l'augmentation des engagements en moyenne géométrique - avoisine les 5,6 % (4.85 % en 2016).

5.5 Dernière expertise actuarielle

L'expert établit annuellement le montant des engagements de la Caisse envers ses assurés et pensionnés, calcule les provisions actuarielles du bilan et vérifie la conformité des dispositions réglementaires aux prescriptions légales. CPVAL demande également chaque année à son expert la remise d'un rapport d'expertise permettant de déterminer si la Caisse offre en tout temps la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux prescriptions légales. Ce rapport doit également indiquer les sources de pertes et profits actuariels.

5.6 Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

Avec l'introduction du plan en primauté des cotisations au 1er janvier 2012, les engagements pour les bénéficiaires de rentes ont été déterminés au moyen des bases techniques VZ2005 selon un taux technique de 3.5 %. Dès l'année 2013, la base technique VZ2010, taux technique de 3.5 %, est appliquée au calcul des engagements de rentes. Dès 2014, le taux technique de 3.0 % selon VZ2010 a été appliqué au calcul des engagements. Dès fin 2016 la base VZ2015, taux technique de 3,0 % a été adoptée.

5.7 Provisions techniques

Evolution des provisions

	2017	2016	Variation
Longévité	14'593'000	0	14'593'000
Garantie	15'199'000	20'963'000	-5'764'000
Maintien du taux de conversion	98'403'000	100'813'000	-2'410'000
Baisse du taux technique rentes	129'441'000	122'878'000	6'563'000
Baisse du taux technique actifs	53'569'000	61'230'000	-7'661'000
Total	**311'205'000**	**305'884'000**	**+5'321'000**

Provision pour adaptation des bases techniques (longévité)
La provision pour adaptation des bases techniques est destinée à prendre en compte l'accroissement de l'espérance de vie qui entraîne une augmentation des engagements envers les bénéficiaires de rentes.

Selon le règlement pour les passifs de nature actuarielle du 27 décembre 2014, une provision, fixée en pourcent des capitaux de prévoyance des assurés actifs et des bénéficiaires de rentes doit être constituée. Cette provision est fixée à 0,3 % des engagements totaux pour chaque année ultérieure à l'année de validité des bases employées.

Provision « Garanties changement de primauté »
Cette provision résulte de l'application de l'article 2 des dispositions transitoires introduites lors de la modification du 19 septembre 2011 de la LIEP.
Par ces dispositions l'Etat du Valais, respectivement les institutions affiliées, ont accepté le financement de garanties attribuées individuellement aux assurés pour lesquels un risque de baisse des prestations de retraite à l'âge ordinaire de retraite a été déterminé par l'expert.
Pour l'attribution individuelle il a dû être tenu compte du montant maximum déterminé par le Grand Conseil de 117 millions de francs pour le personnel de l'Etat du Valais (personnel enseignant inclus). Sur ce même modèle, les institutions affiliées ont souscrit à un financement global de 13,5 millions de francs. Le montant à la charge de l'Etat du Valais s'établissant finalement à la somme de près de 116 millions de francs.
Les montant individuels sont attribués mensuellement sur les comptes épargne des assurés selon la directive d'application des garanties adoptés par le Comité en date du 25 janvier 2012.

	2017	*2016*
Provision au 1.1.	**20'963'000**	**28'631'000**
Attribution annuelle	-5'717'000	-7'593'000
Gain/perte sur provision	-675'000	-933'000
Intérêts attribués (3%)	+628'000	+858'000
Provision au 31.12	**15'199'000**	**20'963'000**
Variation annuelle	5'764'000	-7'668'000

Depuis l'introduction du plan en primauté des cotisations, une différence cumulée CHF 6'403'000 a été réalisée entre le financement et l'attribution des montants de garantie. Ces montants ont été pris en compte lors de l'établissement du résultat des exercices comptables depuis l'année 2012.

Provision pour maintien du taux de conversion
La réduction du taux technique induit, en principe, une diminution actuarielle du taux de conversion.
Le Comité de la Caisse avait décidé dès 2013 de constituer une provision d'un montant de 32 millions afin de pouvoir, le moment venu et pour une durée encore à déterminer, maintenir le taux de conversion à son niveau actuel et ainsi empêcher une dépréciation des futures prestations de retraite pour les assurés actifs.
En 2014, le règlement a été modifié prévoyant de constituer une réserve pour tous les assurés éligibles à la retraite, soit les assurés âgés de 58 ans et plus (près de 12 % de l'effectif). Selon les calculs de l'expert, la provision doit être portée à CHF 98'403'000 à fin 2017.

Provision pour réduction du taux technique
A fin 2016, le Comité de la caisse a décidé de prévoir une provision pour la réduction future du taux technique. Selon les calculs de l'expert, sur l'hypothèse d'une réduction d'un demi-pourcent, un montant de 129 millions de francs doit être provisionné en vue de couvrir l'augmentation des engagements des rentes en cours consécutive à l'abaissement de ce taux.

En outre, la provision pour baisse du taux de conversion étant déterminée selon les bases techniques en vigueur au 31.12.2017, une seconde provision de 53 millions de francs doit être ajoutée pour les assurés actifs de 58 ans et plus (en diminution de 7,6 millions). Au total une provision de CHF 183'010'000.- est constituée au terme de l'exercice en cours.

5.8 Taux de couverture

Taux de couverture initiaux au 01.01.2012 selon les articles 72b et 72a LPP
Selon les dispositions fédérales, les institutions de prévoyance de droit public devaient fixer d'ici au 31.12.2013 les degrés de couverture initiaux au 1er janvier 2012 (modifications de la LPP du 17 décembre 2010 sur le financement des institutions de prévoyance de corporations de droit public entrées en vigueur depuis le 1er janvier 2012).
Conformément à la décision du Comité et avec l'aval du Grand Conseil de l'Etat du Valais (approbation du 12 mars 2014) concernant la constitution d'une réserve de fluctuation de valeur de 200 millions, les degrés de couverture initiaux au 1er janvier 2012 sont établis comme suit :

Engagements et fortune

a)	Engagements envers les actifs	2'038'598'000
b)	Engagements envers les retraités	1'872'652'000
c)	**Engagements totaux**	**3'911'250'000**
d)	**Fortune** (art. 44 OPP2)	**2'997'000'000**
e)	Degré de couverture selon art. 44 OPP2	76.7%
f)	Découvert selon OPP2	914'250'000

Taux de couverture initiaux

(g)	**Fortune (article 72b, al. 3 LPP)** sous déduction de la réserve de fluctuation de valeur	**2'797'000'000**
(g)/(c)	selon article 72a et 72b LPP (dc global)	71.6%
(g-b)/(a)	selon article 72a et 72b LPP (dc des actifs)	45.5%
	Découvert	**1'114'250'000**

Le degré de couverture selon l'article 44 OPP2 n'est pas à considérer comme un taux de couverture initial. Il est au 1er janvier 2012 de 76.7 %.

Lorsqu'un taux de couverture initial au sens de l'art. 72a, al. 1, let. b, n'est plus atteint, l'institution de prévoyance doit prendre les mesures applicables en cas de découvert telles qu'elles sont prévues aux art. 65c à 65e LPP.

Evolution : fortune, engagements et taux de couverture	2017	2016
Fortune selon art. 44 OPP2	**4'269'986'973**	**3'929'167'109**
Fortune selon art. 72b, al. 3 LPP	**3'851'986'973**	**3'666'167'109**
Prestations de libre passage des actifs	2'317'921'000	2'273'023'000
Capital épargne des invalides	21'355'000	19'182'000
Réserve mathématique des rentiers	2'534'794'000	2'401'574'000
Provision pour longévité / actifs	7'003'800	0
Provision pour longévité / rentiers	7'589'200	0
Provision pour garanties	15'199'000	20'963'000
Provision pour taux de conversion (actifs)	98'403'000	100'813'000
Provision pour taux technique / actifs	53'569'000	61'230'000
Provision pour taux technique / rentiers	129'441'000	122'878'000
Engagements totaux	**5'185'275'000**	**4'999'663'000**
Dont engagements pour les actifs	2'513'450'800	2'475'211'000
Dont engagements pour les rentiers	2'671'824'200	2'524'452'000
Taux de couverture		
Taux global selon art. 72a et 72b LPP	74.2%	73.3%
Taux des actifs selon art. 72a et 72b LPP	46.9%	46.1%
Part en répartition autoriseé	**1'333'288'027**	**1'333'495'891**
Taux global selon art. 44 OPP2	82.3%	78.6%
Découvert selon art. OPP2	915'288'027	1'070'495'890

Selon l'article 7 de la loi régissant les institutions étatiques de prévoyance (LIEP, No 172.5) l'Etat du Valais garantit les engagements réglementaires de CPVAL conformément à l'article 72c LPP.

Evolution du degré de couverture à fin 2015 (selon OPP2)

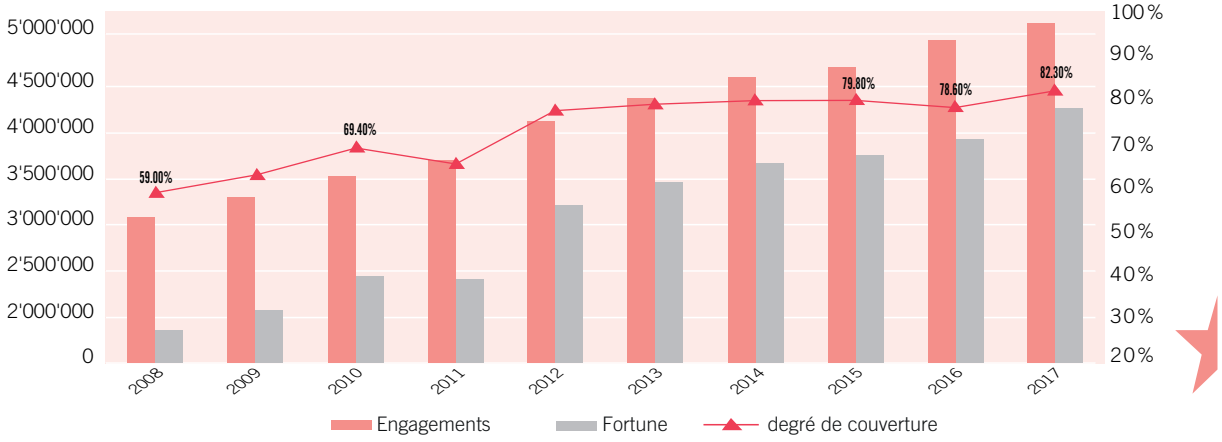

5.9 Plan de financement

Les institutions de prévoyance de corporations de droit public qui, au moment de l'entrée en vigueur de la modification du 17 décembre 2010 de la LPP, ne satisfaisaient pas aux exigences en matière de capitalisation complète et qui bénéficient de la garantie de l'Etat conformément à l'art. 72c peuvent, avec l'accord de l'autorité de surveillance, déroger au principe de la capitalisation complète.

Un plan de financement permettant d'atteindre dans 40 ans le taux de couverture de 80 % doit être soumis tous les 5 ans à l'autorité de surveillance.

Conformément aux exigences légales, le plan de financement – renouvelé en 2017 - figurant ci-après a été soumis à l'autorité de surveillance (rapport de l'expert de septembre 2017).

Graphique et commentaire - extrait du rapport 2017 de l'expert.

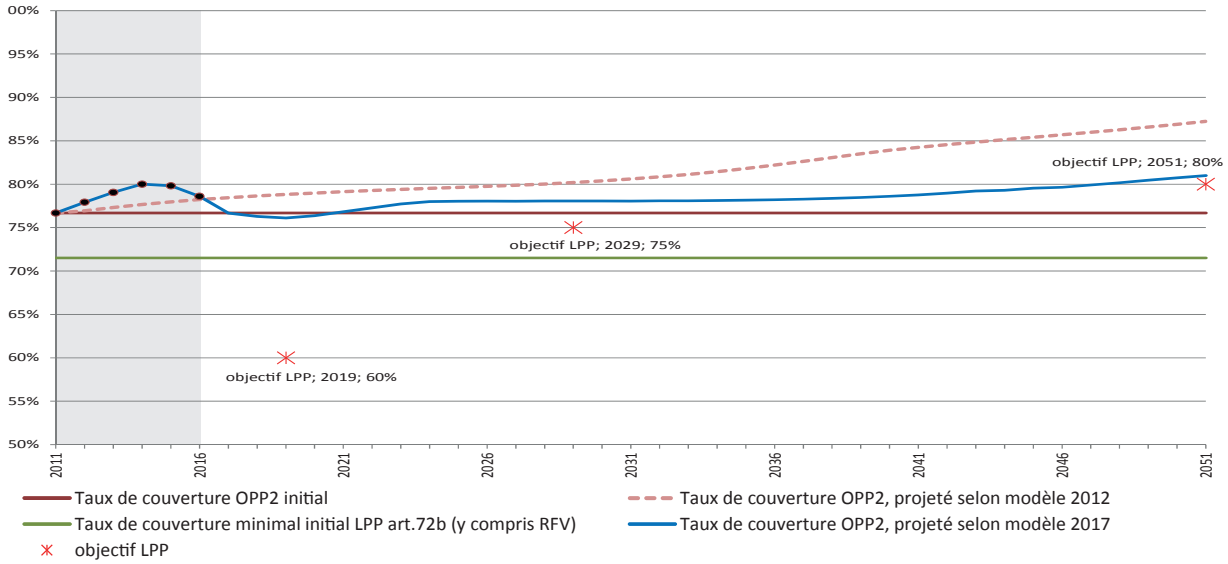

Le plan de financement, si toutes les hypothèses révisées se réalisent effectivement, montre une légère baisse du taux de couverture OPP2 dans les 3 années à venir en raison de taux de conversion insuffisamment financés, puis de la constitution d'une provision pour garantie statique ; par la suite, dès lors que les taux de conversion auront été ajustés, une amélioration lente et régulière du taux de couverture de CPVal, pour parvenir au 31.12.2051 à un taux de couverture calculé selon OPP2 aft.44 de 81.0 %.
L'objectif de 80 % sera théoriquement atteint en 2047.

Ce plan est basé sur un certain nombre d'hypothèses dont les principales sont détaillées ci-dessous.

Principales hypothèses	*2013 - 2016*	*2017 -2021*
Evolution de l'effectif	De 2012 à 2021 : 1.5% De 2021 à 2051 : 1.0%	De 2017 à 2051 : 1.0%
Affiliation	Age moyen 31.5 ans Apport PLP : 23'300 Salaire assuré : 54'600	Age moyen 34 ans Apport PLP : 40'000 Salaire assuré : 47'000
Probabilités de retraite, Invalidité, décès	VZ2005 / VZ 2010 invalidité réduction de 50%	VZ2015 invalidité réduction de 50%
Inflation	1%	1%
Salaires	Jusqu'à 39 ans : +2.2% De 40 à 49 ans : +1.0% Dès 50 ans : +0.3%	Jusqu'à 39 ans : +2.0% De 40 à 49 ans : +1.0% Dès 50 ans : +0%
Taux d'intérêts sur compte épargne	3%	2.5%
Taux technique	Modèle 2012 : 3.5% Modèle 2013 : 3.0%	Modèle 2017 : 2.5%
Rendement de la fortune	4%	3.25%
Indexation des rentes	Aucune	Aucune

L'évolution réelle de certains paramètres figure dans la première partie du rapport dans la rubrique « Evolution de l'effectif et autres statistiques ».

6. Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

6.1 Organisation de l'activité de placement, règlement de placement

Le règlement de placement, adopté par le Comité en 2010 et modifié en 2014, renseigne notamment sur l'organisation, la philosophie et le processus d'investissement de la Caisse, la délégation de compétence à la Commission de placement ainsi que l'allocation stratégique des actifs.

Le règlement immobilier, adopté en 2011 et modifié en 2012, informe sur l'organisation et les processus en matière immobilière et décrit les compétences déléguées par le Comité à la commission immobilière.

Politique de placement

L'allocation stratégique et les marges d'ajustement sont de la compétence du Comité. Les décisions tactiques de placement sont prises par une Commission de quatre membres nommée par le Comité. La Commission se réunit aussi souvent que nécessaire mais au minimum une fois tous les deux mois. Un rapport trimestriel d'activité est établi à l'attention du Comité de la Caisse.

Si la gestion des actifs de la Caisse est décidée en interne selon les compétences disponibles en accord avec le conseiller financier et le consultant, les produits dans lesquels la Caisse investit sont majoritairement des placements collectifs, soit sous forme de fonds de placement, soit sous forme de fondations de placement. Il peut arriver que la Caisse confie à des institutions financières externes un mandat de gestion active pour une classe d'actifs particulière. A ce jour, deux mandats ont été confiés, à savoir :

- Un mandat de gestion active en actions suisses
- Un mandat de gestion des liquidités en francs suisses

Allocation stratégique

L'allocation stratégique actuelle est une allocation fondée sur une analyse de congruence Actifs-Passifs effectuée avec l'aide de Pittet Associés SA et du Credit Suisse. Celle-ci revête un caractère ponctuel et doit être revue tous les 3 à 5 ans. La dernière a été réalisée fin 2014 pour une entrée en vigueur en 2015. Elle a été réactualisée en 2017 pour une entrée en vigueur dès le 1er janvier 2018.

Les hypothèses de rendement attendu et de risque ont été confirmées. Le niveau de la RFV nécessaire a également pu être déterminé

Allocations stratégique, effective et marges tactiques

Détail par catégorie de placement	31.12.2017	Effective	Limites OPP2	Stratégie	Marge min.	Marge max.
TOTAL DES PLACEMENTS hors créances à court terme	**4'261'213'903**	**100.00%**	**100%**	**100%**		
CREANCES	**1'666'403'427**	**39.11%**	**100%**	**45%**	**29%**	**69%**
Liquidités	240'211'005	5.64%		2%	0%	15%
Prêt auprès de l'Etat du Valais	791'030'300	18.56%		24%		
Obligations en CHF	212'564'566	4.99%		11%	5%	15%
Obligations en monnaies étrangères	317'345'805	7.45%		8%	0%	10%
Obligations Convertibles	105'251'751	2.47%		0%	0%	5%
ACTIONS	**1'352'321'807**	**31.74%**	**50%**	**28%**	**20%**	**40%**
Actions suisses	651'020'154	15.28%		13%	10%	20%
Actions étrangères	701'301'653	16.46%		15%	10%	20%
HYPOTHEQUES	**16'776'554**	**0.39%**	**50%**	**0%**	**0%**	**1%**
Hypothèques	16'776'554	0.39%		0%	0%	1%
IMMOBILIER	**900'263'129**	**21.13%**	**30%**	**22%**	**8%**	**32%**
Immobilier suisse	**685'557'141**	**16.09%**	**30%**	**18%**	**8%**	**25%**
Placements directs	304'162'102	7.14%		10%	8%	15%
Placements indirects CH	381'395'039	8.95%		8%	0%	10%
Immobilier étranger	**214'705'988**	**5.04%**	**10%**	**4%**	**0%**	**7%**
ALTERNATIFS	**325'448'986**	**7.64%**	**15%**	**5%**	**0%**	**9%**
Placements alternatifs	197'269'777	4.63%		3%	0%	5%
Matières premières	128'179'209	3.01%		2%	0%	4%
Total en monnaies étrangères	**1'664'054'183**	**39.05%**	**30%**	**32%**	**10%**	**51%**

Respect des limites OPP2 : Selon l'expert, les limites OPP2 sont entièrement respectées, à l'exception du total en monnaies étrangères (39,05 % vs 30 %). Il convient de relever que, d'une part, ce dépassement est compris dans les marges de son allocation stratégique et, d'autre part, que certains investissements sont couverts contre les risques de change et peuvent donc se porter en diminution de ce total.

Respect des marges d'allocation : Les marges d'allocation définies par le Comité sont toutes respectées au 31 décembre 2017, à l'exception de l'immobilier direct qui se situe au-dessous de sa marge d'allocation inférieure de 0,86 %. Le dépassement en immobilier direct résulte d'un manque d'opportunités d'investissements. Il convient de relever que cet écart ne représente pas un risque spécifique pour CPVAL.

Mandats de gestion
Le Comité est compétent pour attribuer des mandats de gestion aux banques. Au 31 décembre 2017, les mandats suivants sont exercés par les institutions externes :

- IAM SA, par M. Michel Thétaz
  Mandat Actions suisses CHF 114 mios.
- BCVs, par M. Cédric Zufferey
  Mandat Liquidités CHF CHF 51 mios.

Dépositaires des titres
Au 31.12.2017, les banques et compagnies d'assurance suivantes sont dépositaires des fonds et des titres de la Caisse :

- Banque Cantonale du Valais, Sion
- Credit Suisse, Sion
- Lombard Odier Asset Management SA, Genève
- Pictet & Cie, Genève
- UBS SA, Lausanne
- Citco, Luxembourg
- Swiss Life Holding, Zürich
- Raiffeisen diverses

Contrôle de performance des fonds et des mandats de gestion
Depuis le 1er janvier 2013, CPVAL a acquis auprès de la société BDI SA un logiciel de placement lui permettant de consolider ses avoirs et de calculer au jour le jour ses performances globales, par classes d'actifs et par titres. Ces performances sont confirmées par le consultant désigné, Coninco SA à Vevey ainsi que par l'EPFL via la société Fundo SA à travers sa plateforme de consolidation. Un rapport trimestriel est fourni aux organes directeurs de la Caisse.

6.2 Extension des possibilités de placement

Néant

6.3 Objectif et calcul du risque de fluctuation des valeurs (risques de la stratégie de placement)

Depuis 2014, CPVAL détermine le niveau-cible de sa réserve de fluctuation de valeur sur la base d'une analyse de congruence Actifs – Passifs (ALM). Cette analyse se renouvelle tous les trois ans. Pour la calculer, elle a tenu compte du profil de risque de la politique de gestion de CPVAL avec comme objectif de neutraliser les risques de marché spécifiques à cette allocation des actifs. Le niveau-cible a été fixé à 18 % de la fortune. Cela représente un montant de CHF 767 mios, ceci pour un risque majeur de fluctuations négatives de valeur se réalisant en moyenne chaque 20 ans et se traduisant par des baisses se prolongeant sur plusieurs années avec un degré de probabilité de 95,5 % (déviation de deux écarts-type par rapport à la moyenne de performance).

L'attribution et la dissolution de cette réserve est de la compétence du Comité qui se base sur le règlement de financement et d'utilisation des excédents et sur les calculs effectués par l'expert pour en décider.

Suite à l'attribution 2017, la RFV est constituée à hauteur de 54 % de son objectif (37 % à fin 2016).

Evolution de la RFV, en mios de CHF

	2017	2016
Etat de la RFV au 1er janvier	**263**	**351**
Dissolution lors de l'exercice	155	-88
Etat de la RFV au 31 décembre	**418**	**263**

Valeur cible de la RFV

	31.12.17	31.12.16
En %		
Objectif	**18 %**	**18 %**
Niveau de la RFV	9.4 %	6.7 %
RFV manquante	**8.6 %**	**11.3 %**
En mios de CHF		
Objectif	767	707
Niveau de la RFV	418	263
RFV manquante	**349**	**444**

6.4 Présentation des placements par catégorie

Catégories de placement	31.12.2017		31.12.2016	
PLACEMENTS hors créances à court terme	**4'261'213'903**	**100.00%**	**3'926'265'107**	**100.00%**
LIQUIDITÉS	**240'211'005**	**5.64%**	**313'614'049**	**7.99%**
CRÉANCE AUPRÈS DE L'ETAT DU VALAIS	**791'030'300**	**18.56%**	**805'178'250**	**20.51%**
OBLIGATIONS ET AUTRES CRÉANCES	**635'162'122**	**14.91%**	**580'427'323**	**14.78%**
Obligations et autres créances de débiteurs en CHF	**212'564'566**	**4.99%**	**202'088'911**	**5.15%**
Placements directs	85'999'153		80'335'178	
Placements indirects	126'565'413		121'753'733	
Obligations et autres créances en monnaies étrangères	**422'597'556**	**9.92%**	**378'338'412**	**9.64%**
Placements indirects	317'345'805		302'267'283	
Placements indirects convertibles	105'251'751		76'071'129	
ACTIONS ET TITRES ANALOGUES	**1'352'321'807**	**31.74%**	**1'136'223'336**	**28.94%**
Actions de sociétés suisses et titres analogues	**651'020'154**	**15.28%**	**534'902'091**	**13.62%**
Placements directs	146'188'152		120'138'709	
Placements indirects	504'832'002		414'763'382	
Actions de sociétés étrangères et titres analogues	**701'301'653**	**16.46%**	**601'321'245**	**15.32%**
Placements indirects	701'301'653		601'321'245	
HYPOTHÈQUES	**16'776'554**	**0.39%**	**23'799'755**	**0.61%**
IMMOBILIER	**900'263'129**	**21.13%**	**812'055'464**	**20.68%**
Placements directs	243'856'405		226'014'026	
Placements directs Copropriétés	60'305'697		55'954'850	
Placements indirects CH	381'395'039		349'923'889	
Placements indirects étrangers	214'705'988		180'162'699	
PLACEMENTS ALTERNATIFS	**325'448'986**	**7.64%**	**254'966'930**	**6.49%**
Placements Matières premières	128'179'209		117'727'473	
Placements Alternatifs indirects	197'269'777		137'239'457	

Détails et résultats des immeubles de la caisse

Immeubles		Renvenus nets	Valeur au 31.12.2017	Valeur au 31.12.2016	Variation	Rdt	Poids 2017
Sandmatte	Brig	1'387'109	34'000'000	34'000'000	0	4.08%	11.18%
Apollo	Brig	1'605'707	27'450'000	27'450'000	0	5.85%	9.02%
UBS Brig	Brig	413'233	8'600'000	8'600'000	0	4.81%	2.83%
Visp	Visp	0	625'705	166'387	459'318	0.00%	0.21%
Du Rhône	Naters	707'585	17'350'000	17'350'000	0	4.08%	5.70%
Platanes	Sierre	724'454	20'800'000	20'800'000	0	3.48%	6.84%
Champsec	Sion	874'340	19'450'000	19'450'000	0	4.50%	6.39%
Les Bouleaux	Sion	0	450'000	450'000	0	0.00%	0.15%
Ste-Marguerite	Sion	596'043	14'050'000	14'050'000	0	4.24%	4.62%
La Planta	Sion	755'072	12'500'000	12'500'000	0	6.04%	4.11%
Potences	Sion	613'465	12'850'000	12'850'000	0	4.77%	4.22%
Sous-le-Scex	Sion	493'602	11'300'000	11'300'000	0	4.37%	3.72%
Beaumont	Sion	249'770	4'700'000	4'700'000	0	5.31%	1.55%
Les Moulins	Sion	20'623	2'414'829	2'102'700	312'129	0.91%	0.79%
Abri Médiathèque	Sion	0	1'830'250	294'038	1'536'212	0.00%	0.60%
Tourbillon	Sion	0	12'910'703	0	12'910'703	0.00%	4.24%
Roches Brunes	Sion	0	16'790	0	16'790	0.00%	0.01%
La Bohême	Martigny	554'174	12'150'000	12'150'000	0	4.56%	3.99%
UBS Martigny	Martigny	525'195	8'750'000	8'750'000	0	6.00%	2.88%
Le Saphir	Fully	234'173	5'350'000	5'350'000	0	4.38%	1.76%
Château	Monthey	0	7'108'128	4'500'902	2'607'226	0.00%	2.34%
Garma	Martigny	474'523	9'200'000	9'200'000	0	5.16%	3.02%
TOTAL		**10'229'068**	**243'856'405**	**226'014'027**	**17'842'378**	**4.35%**	**80.17%**
ICC 5.25 %	Genève	872'099	20'206'725	17'533'800	2'672'925	2.74%	6.64%
Terrasse 29.5%*	Sierre	314'491	5'177'250	5'177'250	0	6.07%	1.70%
Métropole 2%	Lausanne	187'800	4'873'800	4'843'800	30'000	4.50%	1.60%
La Croisée 100%	Sion	156'051	2'750'000	2'750'000	0	5.67%	0.90%
Troilletta 33.3%	Monthey	748'018	24'450'000	24'750'000	-300'000	1.81%	8.04%
Plantaud	Monthey	0	1'947'922	0	1'947'922	0.00%	0.64%
Galeries Sédunoises 100%	Sion	48'710	900'000	900'000	0	5.41%	0.30%
TOTAL		**2'327'169**	**60'305'697**	**55'954'850**	**4'350'847**	**2.92%**	**19.83%**
TOTAUX		**12'556'237**	**304'162'102**	**281'968'877**	**22'193'225**	**4.07%**	**100.00%**

En termes de nouvelles acquisitions, CPVAL a pu augmenter son parc en acquérant 4 % des terrains dans les centres villes de Monthey et Sion pour environ CHF 24 mios. Ceux-ci sont visibles dans le tableau ci-dessus avec des revenus nuls pour l'instant.

6.5 Instruments financiers dérivés en cours

Deux opérations de protection devises sont en cours au 31 décembre. Une vente de EUR 50 mios contre CHF et une vente de USD 100 mios contre CHF. Le tableau ci-dessous indique le gain au 31 décembre 2017.

Date	A/V	O/C	Devise	Montant	Monnaie	Échéance	Cours		Spot		+G/-P
22/12/2017	Vente	Opening	EUR	50'000'000	CHF	16/3/18	1.167	58'350'000	1.167	58'350'000	
31/12/2017			EUR	50'000'000	CHF	16/3/18	1.167	58'350'000	1.1703	58'515'000	-165 000
22/12/2017	Vente	Opening	USD	100'000'000	CHF	16/3/18	0.97905	97'905'000	0.97905	97'905'000	
31/12/2017			USD	100'000'000	CHF	16/3/18	0.97905	97'905'000	0.9743	97 430 000	475 000
Total											**310'000**

6.6 Valeurs de marché et co-contractants des titres en securities lending*

(*) prêt de titres

Néant

6.7 Explications du résultat net des placements en CHF	31.12.2017	31.12.2016
Résultat brut des placements	**348'417'109**	**160'950'230**
Résultat brut sur liquidités	**-10'364'494**	**16'669**
Revenus des comptes bancaires	614	621
Revenus des comptes à termes	21'584	36'827
Gains de change	4'320'970	1'087'172
Pertes de change	-14'091'346	-399'726
Intérêts négatifs	-704'010	-707'974
Produits - Intérêts PLP de retard	3'448	21'941
Charges - Intérêts PLP de retard	-86'953	-86'687
Produits extraordinaires	171'199	64'495
Résultat brut sur obligations et autres créances de débiteurs suisses	**9'378'789**	**4'786'408**
Revenus des titres	4'245'991	4'229'567
Produits des ventes réalisées	130'800	68'585
Pertes des ventes réalisées	-1'191'731	-1'053'352
Plus-values non réalisées	7'216'635	2'548'380
Moins-values non réalisées	-1'022'906	-1'006'772
Résultat brut sur prêt à l'employeur	**24'155'348**	**24'579'786**
Résultat brut sur obligations en monnaies étrangères	**22'039'633**	**16'528'858**
Revenus des titres	2'823'407	3'359'556
Produits des ventes réalisées	497'490	543'105
Pertes des ventes réalisées	-107'186	0
Plus-values non réalisées	12'147'433	13'053'137
Moins-values non réalisées	-162'025	-403'144
Gains de change	7'592'625	442'666
Pertes de change	-752'111	-466'462
Résultat brut sur actions suisses	**122'335'796**	**4'452'947**
Revenus des titres	11'388'191	10'443'364
Produits des ventes réalisées	1'964'190	0
Pertes des ventes réalisées	-28'138	-4'762'085
Plus-values non réalisées	109'156'007	15'957'831
Moins-values non réalisées	-144'454	-17'186'163
Résultat brut sur actions étrangères	**102'472'872**	**45'183'576**
Revenus des titres	-5'684'419	5'639'968
Produits des ventes réalisées	2'552'319	0
Pertes des ventes réalisées	-627'838	0
Plus-values non réalisées	112'902'808	37'788'462
Moins-values non réalisées	0	-2'263'922
Gains de change	1'086'904	4'409'369
Pertes de change	-7'756'902	-390'301

en CHF	31.12.2017	31.12.2016
Résultat brut sur immeubles et fonds immobiliers suisses	**36'756'604**	**34'756'323**
Revenus	21'900'827	21'323'130
Produits des ventes réalisées	0	0
Pertes des ventes réalisées	0	0
Plus-values non réalisées	16'583'467	14'136'673
Moins-values non réalisées	-1'727'690	-703'480
Résultat brut sur hypothèques	**443'733**	**559'430**
Résultat brut sur fonds immobiliers étrangers	**24'701'598**	**11'414'284**
Revenus	7'392'440	5'729'560
Produits des ventes réalisées	74'614	0
Pertes des ventes réalisées	0	0
Gains de change	4'361'878	298'028
Pertes de change	-507'490	-482'780
Plus-values non réalisées	13'572'968	7'011'187
Moins-values non réalisées	-192'812	-1'141'711
Résultat brut sur placements non traditionnels	**6'926'584**	**2'842'115**
Revenus des titres	2'375'615	2'330'677
Produits des ventes réalisées	1'766	50'957
Pertes des ventes réalisées	-2'118	-54'626
Plus-values non réalisées	4'531'782	2'181'830
Moins-values non réalisées	-405'710	-1'674'385
Gains de change	549'315	12'656
Pertes de change	-124'066	-4'994
Résultat brut sur matières premières	**9'570'646**	**15'829'834**
Revenus des titres	2'341'294	2'245'919
Produits des ventes réalisées	140'147	0
Perte des ventes réalisées	0	0
Plus-values non réalisées	9'105'280	13'091'179
Moins-values non réalisées	-1'078'900	0
Gains de change	451'620	525'903
Pertes de change	-1'388'795	-33'167
Résultat net des placements	**330'142'659**	**143'756'797**
Résultat brut des placements	**348'417'109**	**160'950'230**
Frais de gestion de placements	**-6'261'824**	**-6'486'849**
Frais de gestion de placements TER	**-12'012'626**	**-10'706'584**

6.8 Placements auprès de l'employeur

L'Etat du Valais a conclu avec CPVAL un contrat de prêt sur 40 ans pour un montant total de CHF 310 mios valable dès le 1er janvier 2010 (première phase de la capitalisation complémentaire selon la LIEP) rémunéré au taux technique valant pour les rentiers. Ce taux correspond à 3,0 % en 2017.

L'Etat du Valais a également conclu avec CPVAL un deuxième contrat de prêt remboursable par amortissement linéaire sur 40 ans pour un montant total de CHF 565,9 mios valable dès le 1er janvier 2012 (deuxième phase de la capitalisation complémentaire selon la LIEP) rémunéré au taux technique valant pour les rentiers à 3 %. Le montant de l'amortissement annuel est de CHF 14'147'950.-. Le solde de ces prêts se monte à CHF 791'030'300.- au 31 décembre 2017.

6.9 Frais d'administration de la fortune

	CHF	
Placements transparents*	4'260'962'753	99.99%
Placements non transparents* - art 48a al 3 OPP2 (selon détail ci-dessous)	251'150	0.01%
Total des placements	**4'261'213'903**	**100.00%**

* Transparent signifie que l'investisseur peut avoir accès aux frais liés au placement

Taux de transparence en matière de frais	99.99%

PLACEMENTS COLLECTIFS DONT LES FRAIS NE SONT PAS CONNUS (NON TRANSPARENTS)

Produit et No de valeur	No Valeur	Parts	Valeur 31.12.17
AIG Diversified		10'350	76'487.00
MAN Absolute Return Strategies		363	174'663.00
TOTAL			**251'150**

FRAIS DE GESTION DE FORTUNE	2017
Frais de gestion de fortune facturés et comptabilisés directement	4'234'529
Retours de frais	-1'006'021
Frais de gestion des immeubles*	504'239
Somme des frais calculés sur la base du TER des placements transparents	12'012'626
Total des frais de gestion de fortune comptabilisés	15'745'373
en % des placements transparents	**0.37%**
en % des placements transparents sans le prêt à l'Etat du Valais	0.45%

* Ce poste comprend tous les honoraires de régie
* TER : Commission de gestion, de performance, de dépôt, frais d'administration, d'analyse et de service, TVA

	2017
FRAIS DE GESTION DE FORTUNE COMPTABILISÉS DIRECTEMENT	**4'234'529**
Charges de mandat	529'828
Management fees	3'127'153
Frais bancaires	3'669
Courtages	573'879
FRAIS DE GESTION DES RÉGIES IMMOBLIÈRES	**504'239**
Frais de gestion des régies immobilières	504'239
SOMME DES FRAIS CALCULÉS SUR LA BASE DU TER POUR LES PLACEMENTS COLLECTIFS	**12'012'626**
Actions suisses	1'229'995
Actions étrangères	1'252'680
Obligations suisses	424'146
Obligations en monnaies étrangères	1'861'444
Immobilier suisse	1'993'088
Immoblier étranger	1'855'113
Matières premières	1'488'196
Placements alternatifs	1'907'964
FRAIS DE GESTION DE FORTUNE COMPTABILISÉS AU COMPTE D'EXPLOITATION	**16'751'394**
./. Rétrocessions	**1'006'021**

6.10 Exercice des droits de vote

En conformité avec les exigences Minder, CPVAL a exercé ses droits de vote lors des assemblées générales des sociétés anonymes cotées en Suisse qu'elle possède dans son portefeuille, et ceci dans l'intérêt de ses assurés pour assurer de manière durable la prospérité de l'institution de prévoyance.

Depuis plusieurs années CPVAL le fait au travers de la fondation ETHOS. Les positions de vote exprimées par CPVAL lors des assemblées générales des titres suisses détenus en direct dans le portefeuille de la Caisse figurent sur le site www.cpval.ch sous l'onglet CPVAL/Fortune/Droits de vote.

7. Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

ACTIF

7.1 Créances à court terme et compte de régularisation actif	31.12.2017	31.12.2016
Créances à court terme	**21'051'596.87**	**16'278'706.87**
– Impôt anticipé à récupérer	8'951'387.22	7'097'569.72
– Créances contre les employeurs	11'672'276.65	8'803'719.10
– Créances contre les rentiers et autres	427'933.00	377'418.05
Actifs transitoires	**1'946'663.25**	**3'055'387.26**
– Immeubles	629'877.03	1'473'130.36
– Administration	0.00	0.00
– Placements (intérêts courus)	1'316'786.22	1'582'256.90
PASSIF		
7.2 Autres dettes	**1'176'678.38**	**1'274'647.10**
– Créanciers - Administration	0.00	0.00
– Créanciers - Immeubles	0.00	0.00
– Créance du Fonds de Garantie	719'414.60	592'397.00
– Créanciers divers de prévoyance	1'247.03	257'085.50
– Créanciers charges sociales	-4'000.25	322.60
– Provision pour affaires juridiques	460'017.00	424'842.00
7.3 Passifs transitoires	**4'186'642.96**	**3'877'044.01**
– Charges à payer - Immeubles & Admin.	3'195'506.44	2'735'688.27
– Charges à payer - Placements	847'582.92	817'659.09
– Produits perçus d'avance – Immeubles	143'553.60	323'696.65
COMPTE D'EXPLOITATION		
7.4 Cotisations et apports ordinaires et autres		
Cotisations complémentaires de l'employeur	**13'195'959.30**	**12'609'130.60**
– Cotisations de renforcement [1)]	3'069'252.70	3'025'884.75
– Pont AVS – participation au financement [2)]	7'336'866.85	6'849'193.00
– Cotisations d'assainissement des institutions affiliées	2'666'912.95	2'614'183.80
– Participation aux frais administratifs	111'449.10	112'738.35
– Achat capital épargne par employeur	11'477.70	7'130.70
Primes uniques et rachats	**8'966'053.61**	**8'530'382.50**
– Achats à l'admission	6'913'163.65	6'485'041.05
– Financement retraite anticipée	2'025'976.85	2'018'866.50
– Recettes diverses & remboursement avances AI	26'913.11	26'474.95

[1)] Depuis 2012, les employeurs paient une cotisation de renforcement de 0,4 % des traitements assurés pour l'amélioration du degré de couverture.

[2)] Le refinancement intégral a posteriori de la rente-pont AVS (rente temporaire) est entré en vigueur au 1er décembre 2002. Dès le 1er janvier 2007, cette prestation est remboursable par l'assuré à raison de 50 % et par l'employeur à raison de 50 % également. Le remboursement de l'assuré est réalisé par une retenue viagère opérée sur la rente de retraite. La part de l'employeur fait l'objet d'une facturation au terme de l'exercice annuel.

7.5 Rentes – adaptation au renchérissement

Selon l'article 36 du règlement de base de la Caisse, l'adaptation des rentes est de la compétence du Comité. Celui-ci, pour décider, se base sur la situation financière de la Caisse. Afin d'assurer l'évolution positive du degré de couverture comme exigé par les dispositions fédérales, CPVAL se doit en outre de constituer dès que le rendement le permet certaines réserves destinées à éviter de futures mesures d'assainissement. Pour ces raisons, considérant l'absence de renchérissement et les difficultés liées à l'amélioration du degré de couverture, le Comité a décidé de maintenir les rentes à leur niveau actuel.

	31.12.2017	*31.12.2016*
7.6 Autres prestations réglementaires	**18'126'573.60**	**16'809'000.45**
– Rentes d'enfants	1'774'893.15	1'712'311.20
– Pont AVS	14'901'843.60	13'829'149.20
– Autres prestations de prévoyance	1'449'836.85	1'267'540.05

Sous rubrique « Autres prestations de prévoyance » figure la libération du service des primes pour les assurés au bénéfice d'une rente d'invalidité selon le règlement en vigueur dès le 1er janvier 2012.

	31.12.2017	*31.12.2016*
7.7 Versements anticipés	**9'240'654.60**	**8'860'124.25**
– Versements anticipés propriété du logement	3'666'238.00	5'288'093.40
– Versements anticipés suite au divorce	5'574'416.60	3'572'030.85

7.8 Dissolution/Constitution de capitaux de prévoyance

Constitution/Dissolution de capitaux de prévoyance	*31.12.2017*	*31.12.2016*	*Différence*
Actifs et invalides	2'339'276'000	2'292'205'000	+47'071'000
Rentiers	2'534'794'000	2'401'574'000	+133'220'000
Report transitoire 2016			*-131'790*
Provision pour adaptation longévité	14'593'000	0	+14'593'000
Provision pour maintien du taux de conversion	98'403'000	100'813'000	-2'410'000
Provision « Garantie changement Primauté »	15'199'000	20'963'000	-5'764'000
Provision pour abaissement du taux technique	183'010'000	184'108'000	-1'098'000
Déduction libération de primes	-1'449'836	-1'267'540	-1'449'836
Evolution des engagements 2016			**+184'030'374**

Report transitoire 2016 : La somme globale de CHF 133'088'210 figurant dans le compte d'exploitation résulte du report d'un montant de CHF 131'790 inscrit en passif transitoire à fin 2016 pour une prestation de libre passage d'un assuré dont les prestations risque n'ont été confirmées qu'en 2017.
Les montants relatifs à la libération du service des primes sont inclus dans le capital épargne des assurés actifs et invalides. Ils ont cependant déjà été pris en compte dans les charges de l'exercice et doivent être déduits des coûts liés à l'évolution du capital épargne.

	31.12.2017	31.12.2016
7.9 Frais d'administration	**2'517'208.73**	**2'480'625.98**
Coûts de l'administration générale		
– Traitements, Comité, formation, représentation	1'444'646.40	1'558'052.81
– Loyers	112'261.10	108'316.65
– Changement système informatique	360'880.70	322'655.00
– Frais informatiques	102'267.30	104'967.30
– Divers	184'674.73	197'638.22
	2'204'730.23	**2'291'629.98**
Organe de révision et expert en prévoyance professionnelle		
– Organe de révision	59'400.00	59'400.00
– Expert en prévoyance professionnelle*	227'718.00	131'922.00
	287'118.00	**191'322.00**
Emoluments autorité de surveillance	**25'360.50**	**-2'326.00**

* La forte augmentation des coûts liés à l'expert en prévoyance professionnelle provient essentiellement des travaux demandés à l'expert par le Groupe de travail en charge de l'examen de la prévoyance professionnelle de la fonction publique valaisanne et assumés par la Caisse pour un montant d'environ CHF 108'000.–.

8. Autorité de surveillance

Les comptes 2016, ainsi que les documents requis, ont été transmis à l'Autorité de Surveillance des fondations et des institutions de prévoyance de Suisse occidentale (ASSO), qui, dans sa correspondance du 25 août 2017 a émis le commentaire suivant à leur sujet :

« Il ressort des comptes et du rapport de l'expert agréé LPP que la Caisse respecte le plan de financement en vigueur. Pour mémoire, le comité doit présenter à l'Autorité de surveillance un projet de renouvellement du plan de financement au 1er janvier 2017 d'ici au 30 septembre 2017.

Par ailleurs, nous constatons qu'une provision technique permettant d'abaisser le taux technique de 3 % à 2,5 % a été constituée à fin 2016 afin de suivre la recommandation DTA4. »

Elle précise également dans sa correspondance du 19 janvier 2017 que la Caisse fonctionne en capitalisation partielle conformément aux articles 72a à 72g LPP et qu'elle doit lui soumettre tous les cinq ans un plan visant à pouvoir atteindre l'objectif d'un taux de couverture globale de 80 % au plus tard 40 ans après le 1er janvier 2012. CPVAL doit donc transmettre ce plan actualisé ainsi que toutes annexes topiques en 2017. Sur la base de ce dernier, l'Autorité de surveillance analysera ce plan de financement et validera, le cas échéant, la poursuite de la gestion de la Caisse selon le système de la capitalisation partielle.

Quelques remarques circonstanciées ont également été adressées à la Caisse courant 2017 concernant son règlement de liquidation partielle.

9. Autres informations relatives à la situation financière

9.1 Découvert/Explication des mesures prises (art 44 OPP2)

Au 31 décembre 2017, la Caisse ne présente pas de découvert (voir chiffre 5).

9.2 Liquidation partielle

Néant

9.3 Mise en gage d'actifs

Les actifs de la Caisse font l'objet d'un nantissement de titres pour CHF 70 mios à la date de l'établissement du bilan en faveur de la BCVs.

9.4 Responsabilité solidaire et cautionnements

Néant

9.5 Procédures judiciaires en cours

Procédure civile devant le Tribunal d'Instance de Thonon

Dans l'affaire qui oppose la Caisse à l'ancien Président de la CRPE, Ignace Rey, la procédure est toujours pendante et son issue est prévue pour 2018.

10. Evénements postérieurs à la date du bilan

Le groupe de travail en charge de revoir le système de la prévoyance professionnelle de la fonction étatique valaisanne a remis son rapport au Conseil d'Etat en décembre 2017. Les thématiques suivantes ont été traitées : le diagnostic de la situation financière de CPVAL à fin 2016, l'examen de la garantie accordée à la génération d'entrée lors du passage à la primauté des cotisations et la vision stratégique d'une solution à 2 Caisses pour la prévoyance professionnelle de la fonction publique valaisanne.

A ce jour, le groupe de travail n'a pas encore analysé les aspects organisationnels et juridiques ainsi que le calendrier détaillé de mise en œuvre de la solution retenant 2 Caisses. Ces questions devront faire l'objet d'une étude complémentaire.

Le Conseil d'Etat devrait rendre une décision pour l'été 2018 et initier ensuite la procédure d'analyse devant le Parlement.

CPVAL, en collaboration avec le Conseil d'Etat, maintiendra une politique d'information régulière à ses assurés tout au long de cette phase d'analyses complémentaires.

prevanto
Experts en prévoyance

CONCLUSION DU RAPPORT DE L'EXPERT AGREE

En notre qualité d'expert agréé en matière de prévoyance professionnelle, nous constatons que la Caisse présente un déficit technique au 31.12.2017. A cette date, en vertu de l'article 52e de la LPP, la fortune de la Caisse ne couvre pas intégralement ses engagements réglementaires.

Nous constatons en outre que :

— les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux prescriptions légales;

— selon les bases techniques VZ 2015, au taux technique de 3.0% et en application du règlement de provisions entériné par le Conseil de fondation, la Caisse présente un déficit technique de CHF 1'333'288'000.—;

— le degré de couverture selon l'article 44 OPP2 s'élève ainsi au 31.12.2017 à 82.3%;

— en vertu de l'article 72c LPP, la garantie de l'Etat du Valais est active pour le montant du déficit, soit CHF 1'333'288'000.— toutefois le risque au 31.12.2017 est limité à CHF 915'288'000.— compte tenu de l'existence d'une réserve pour fluctuation de valeurs de CHF 418'000'000.—;

— en considérant le degré de couverture des engagements envers les rentiers de 100%, le degré de couverture pour les assurés actifs s'élève à 46.1% (le degré de couverture initial selon l'article 72b au 1.1.2012 était de 45.45%);

— en considérant la fortune nette de la réserve pour fluctuation de valeurs (4'284 mios ./. 418 mios), le degré de couverture atteint 74.2%;

— il convient de relever que le degré de couverture de 82.3% est au dessus de celui prévu par le plan de financement qui, au 31.12.2017, est de 78.3%. Nous rappelons l'obligation légale faite aux institutions de prévoyance en capitalisation partielle dont le degré de couverture est inférieur à 80% de présenter un plan de financement démontrant sa capacité à atteindre au moins un degré de couverture de 80% au 31.12.2051 ;

— La Caisse finance par une provision de CHF 98'403'000.— le maintien temporaire des taux de conversion règlementaires inchangés.

Nous remercions le Comité pour la confiance accordée et restons à sa disposition pour toutes questions ou remarques.

Lausanne, le 29 mai 2018

Prevanto SA

Michèle Mottu Stella
Experte diplômée
En assurances de pension

Alain Duboux
Consultant Senior
Actuaire conseil

Rapport de l'organe de révision

au Conseil de fondation de Caisse de prévoyance de l'Etat du Valais
Sion

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la Caisse de prévoyance de l'Etat du Valais, comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017.

Responsabilité du Conseil de fondation
La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle
Le Conseil de fondation désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport actuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e al. 1 LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

Responsabilité de l'organe de révision
Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit
Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017 sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément (art. 52b LPP) et d'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c al. 1 LPP et 35 OPP 2. Le Conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié:

- si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- si les comptes de vieillesse étaient conformes aux dispositions légales;
- si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration des liens d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- si les fonds libres ou les participations aux excédents résultant des contrats d'assurance avaient été utilisés conformément aux dispositions légales et réglementaires;
- si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- si les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers SA

Stéphane Jaquet
Expert-réviseur
Réviseur responsable

Christian Zermatten

Sion, le 1er juin 2018